Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

UNIQUEMENT POUR USAGE OFFICIEL

Rapport n° PPIAF000004

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT DE PROJET

RELATIF A UNE

PROPOSITION DE DON ADDITIONNEL
D'UN MONTANT DE 5,00 MILLIONS DTS
ET UNE
PROPOSITION DE FONDS FIDUCIAIRE SUPPLÉMENTAIRE DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION
D'UN MONTANT DE 4,85 MILLIONS USD

EN FAVEUR DE LA

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

POUR LE FINANCEMENT DU

PROJET D'ELARGISSEMENT DES OPPORTUNITES D'APPRENTISSAGE

28 avril 2025

Pôle Education

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le présent document fait l'objet d'une diffusion restreinte et ne peut être utilisé par ses destinataires que dans le cadre de leurs fonctions officielles. Son contenu ne saurait par ailleurs être divulgué sans l'autorisation de la Banque mondiale

ÉQUIVALENTS MONÉTAIRES

(Taux de change en vigueur au 28 février 2025)

Unité monétaire = DTS

1 USD = 0,760 DTS
1 DTS = 1,310 USD

EXERCICE BUDGETAIRE
1er janvier - 31 décembre

Vice-président régional :	Ousmane Dione
Directeur régional :	Fadia M. Saadah
Directeur pays :	Stephane Guimbert
Responsable de pratique :	Fadila Caillaud
Chef(s) d'équipe du projet :	Ryoko Tomita, Abdo Said Abdo

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

APA	Autres modalités de passation de marchés
BEF	Brevet de l'enseignement fondamental
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale
CD	Compte dédié
CERC	Composante d'intervention d'urgence contingente
CES	Cadre environnemental et social
CFEN	Centre de formation de l'éducation nationale
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
COT	Outil d'observation en classe
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CP	Comité de pilotage
CP	Conseillers pédagogique
CPP	Cadre de partenariat pays
CRIPEN	Centre de recherche, d'information et de production pour l'éducation nationale
DEC	Département des examens et concours
DFIL	Lettre de décaissement et d'informations financières
DGA	Direction générale de l'administration
DGE	Direction générale de l'enseignement
DJF	Franc de Djibouti
DLR	Résultat lié au décaissement
E&S	E&S
EAA	*Education Above All*
EABS	Enfants à besoins spécifiques
EEP	Programme de dépenses admissibles
EFA	Education pour tous
ENI	Evaluations nationales indépendantes
ESP	Plan du secteur de l'éducation
FA	Financement additionnel
FPI	Financement de projets d'investissement
GdD	Gouvernement de Djibouti
GF	Gestion financière
GOSE	Système de gestion, d'orientation et de suivi des élèves
GPE	Partenariat mondial pour l'éducation
GRS	Service de règlement des griefs
IDA	Association internationale de développement
ISR	Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre

LEG	Groupe local pour l'éducation
LMP	Procédures de gestion du travail
MENA	Région Moyen-Orient et Afrique du Nord
MENFOP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
MEP	Manuel d'exécution du projet
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MRG	Mécanisme de règlement des griefs
ODP	Objectif de développement du projet
OMS	Organisation mondiale de la santé
OOSC	Enfants non scolarisés
OTI	Objectifs terminaux d'intégration
PAC	Plan d'action correctif
PAD	Document d'évaluation du projet
PBC	Condition liée à la performance (anciennement appelée DLI)
PBR	Résultats basés sur la performance (anciennement DLR)
PDNA	Évaluation rapide des besoins après une catastrophe
PEA	Programme d'éducation accélérée
PEES	Plan d'engagement environnemental et social
PFS	État financier du projet
PIB	Produit intérieur brut
PMPP	Plan de mobilisation des parties prenantes
PPSD	Stratégie de passation de marchés pour les projets de développement
PRODA	Projet de renforcement des opportunités d'apprentissage
PSU	Unité de service du projet
RFI	Rapport financier intermédiaire
S&E	Suivi et évaluation
Salle de classe SMART	Salle de classe numériquement équipée
SFI	Société financière internationale
SIGE	Système d'information sur la gestion de l'éducation
SMS	Service de messages courts
STEP	Suivi systématique des échanges dans le cadre des marchés publics
TC	Comité technique
TdR	Termes de référence
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UNICEF	Fonds international d'urgence pour l'enfance des Nations unies
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

TABLE DES MATIÈRES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU FINANCEMENT ADDITIONNEL Error! Bookmark not defined.

A. Introduction 1

B. Conception et portée du projet parent **Error! Bookmark not defined.**

C. Performances et résultats du projet **Error! Bookmark not defined.**

II. DESCRIPTION DU FINANCEMENT ADDITIONNEL Error! Bookmark not defined.

A. Objectif de développement du programme **Error! Bookmark not defined.**

B. Activités du projet de financement additionnel **Error! Bookmark not defined.**

III. PRINCIPAUX RISQUES Error! Bookmark not defined.

IV. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION Error! Bookmark not defined.

V. MECANISMES DE REGLEMENT DE GRIEFS DE LA BANQUE MONDIALE Error! Bookmark not defined.

VI. MODIFICATIONS PROPOSÉES **20**

VII. MODIFICATION(S) DÉTAILLÉE(S) **21**

ANNEXE 1: CONTEXTE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION Error! Bookmark not defined.

ANNEXE 2: THÉORIE DU CHANGEMENT **57**

ANNEXE 3: MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION FINANCIÈRE ET PLAN DE SOUTIEN Error! Bookmark not defined.

ANNEXE 4: CO-BÉNÉFICES CLIMATIQUES Error! Bookmark not defined.

ANNEXE 5: STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES SEXES Error! Bookmark not defined.

ANNEXE 6: MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE Error! Bookmark not defined.

ANNEXE 7: CARTOGRAPHIE DES FINANCEMENTS EXTERNES AVEC L'APPUI DES PARTENAIRES DU SECTEUR DE L'EDUCATION Error! Bookmark not defined.

INFORMATIONS SUR L'OPÉRATION

DONNÉES DE BASE - PRINCIPALES

Information sur le produit – Projet d'élargissement des opportunités d'apprentissage (P166059)

ID de l'opération P166059	Produit/instrument de financement Financement de projets d'investissement (FPI)
Chefs d'équipe du projet Ryoko Tomita, Abdo Said Abdo	
Pays bénéficiaire(s) Djibouti	Identifiant géographique Djibouti
Unité requérante MNC03 (1491)	Unité responsable HMNED (9254)
Date d'approbation 30 septembre 2019	Date de clôture 30 juin 2025
Domaine d'intervention (principal) Education	Exercice budgétaire d'approbation 2020
Classification des risques environnementaux et sociaux (ESRC) Modéré	
Existe-t-il une collaboration entre la Banque et la SFI ? Non	
Agence d'exécution Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE - PRINCIPALES

Situations de besoin urgent d'assistance ou de contraintes de capacité

[✓] État(s) fragile(s)	[] Fragile dans un pays non fragile
[✓] Petit(s) État(s)	[] Conflit
[] Réponse face à une catastrophe naturelle ou d'origine humaine	

Autres situations	
[] Intermédiaires financiers (IF)	[] Série de projets (SdP)
[✓] Conditions liées à la performance (PBC)	[] Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC)
[] Autres modalités de passation de marchés (APA)	[] Soutien pratique élargi à la mise en œuvre (HEIS)

ÉTAT DE L'OPÉRATION

Objectif de développement (OD)

Objectif de développement actuel (approuvé dans le cadre du financement additionnel le 31 août 2021)

L'objectif de développement du projet consiste à accroître l'accès équitable à l'enseignement de base, à améliorer les pratiques enseignantes, et à renforcer les capacités de gestion du MENFOP.

Informations clés du dernier ISR

Notations de l'opération

NOM	MISE EN ŒUVRE				DERNIERES NOTATIONS DU DERNIER ISR
	25 déc. 2022	28 juin 2023	22 déc. 2023	31 mai 2024	25 nov. 2024
Progrès vers la réalisation de l'ODP	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant
Progrès global de la mise en œuvre (IP)	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Risque global	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
Conformité aux NES			Satisfaisant	Moyennement satisfaisant	
Gestion financière	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant
Gestion du projet	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant
Marchés publics	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Suivi et évaluation	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant

Résumé des décaissements (en millions d'USD)

Source des fonds	Engagement net	Décaissé	Non décaissé	Pourcentage de décaissements
BIRD	--	--	--	0
IDA	14,46	12,19	2,74	81,64
Dons	15,35	12,99	2,36	84,59

INFORMATIONS DE BASE - FINANCEMENT ADDITIONNEL

Financement additionnel n° 2

Type de financement additionnel

[]✓ Des activités sont ajoutées afin d'élargir la portée de l'opération, peut-être sur le plan géographique ou en termes de résultats (Accroissement d'échelle).

[] L'opération a subi une augmentation de coûts en raison de l'inflation, des variations des taux de change et de facteurs non prévus lors de l'évaluation (dépassement des coûts).

[] L'opération a connu des déficits de cofinancement, de financement de contrepartie ou de recouvrement des coûts qui avaient été prévus lors de l'évaluation mais qui ne se sont pas concrétisés (déficit de financement)

[] La conception de l'opération a changé et la nouvelle conception coûtent plus cher que la conception initiale (modification de la conception du projet).

Date d'approbation prévue	Type d'examen/Niveau d'examen interne
28 avril 2025	Réunion de décision ordinaire (DM)
Des services de conseil seront-ils nécessaires ?	S'agit-il d'un besoin urgent ou d'une demande liée à une contrainte de capacité ?
Oui	Non

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE - FINANCEMENT ADDITIONNEL

Situations de besoin urgent d'assistance ou de contraintes de capacité

[✓] État(s) fragile(s)	[✓] Fragile dans un pays non fragile
[✓] Petit(s) État(s)	[] Conflit
[] Réponse face à une catastrophe naturelle ou d'origine humaine	

Autres situations

[] Intermédiaires financiers (IF)	[] Série de projets (SdP)

[✓] Conditions liées à la performance (PBC)	[] Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC)
[] Autres modalités de passation de marchés (APA)	[] Soutien pratique élargi à la mise en œuvre (HEIS)

COÛTS ET FINANCEMENT

Résumé (Financement total en millions USD)

	Dernière approbation	Proposé	
		Additionnel	Total
Coût total de l'opération	30,35	11,35	41,70
Financement total	30,35	11,35	41,70
Dont BIRD/IDA	15,00	6,50	21,50
Déficit de financement	0,00		0,00

Détails du financement (en millions USD)

Source	Dernière approbation	Proposé	
		Additionnel	Total
Association internationale de développement (IDA)	**15,00**	**6,50**	**21,50**
Crédit IDA	10,00	0,00	10,00
Don IDA	5,00	6,50	11,50
Fonds fiduciaires	**15,35**	**4,85**	**20,20**
Fonds fiduciaire autonome à objet unique	3,80	0,00	3,80
Éducation pour tous - Initiative de mise en œuvre accélérée	9,25	0,00	9,25
Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation[NOUVEAU]	0,00	4,85	4,85
Entité de tutelle de l'Éducation pour tous	2,30	0,00	2,30
Financement total	**30,35**	**11,35**	**41,70**

Ressources IDA (en millions USD) - Financement additionnel

	Crédit	Don	SML	Garantie	Total
Djibouti	0,00	6,50	0,00	0,00	6,50
Allocations nationales basées sur les la performance (PBA)	0,00	6,50	0,00	0,00	6,50
Guichet Communautés d'accueil et des réfugiés (WHR)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**6,50**	**0,00**	**0,00**	**6,50**

OUTIL STANDARDISÉ D'ÉVALUATION DES OPÉRATIONS À RISQUE (SORT)

Catégorie de risque	Dernière notation approuvée Paquet (ISR Seq. 011) - 25 nov 2024	Notation proposée
Politique et gouvernance	Modéré	Modéré
Macroéconomie	Important	Important
Stratégies et politiques sectorielles	Modéré	Modéré
Conception technique du projet ou du programme	Important	Important
Capacité institutionnelle de mise en œuvre et soutenabilité	Modéré	Modéré
Fiduciaire	Important	Important
Environnement et social	Modéré	Modéré
Parties prenantes	Modéré	Modéré
Globalement	Modéré	Modéré

CLIMAT

Changement climatique et dépistage des catastrophes

Cette opération a-t-elle fait l'objet d'une analyse des risques de changement climatique et de catastrophe à court et à long terme ?

Oui, elle en a fait l'objet et les résultats sont examinés dans le document d'évaluation.

Face aux éventuels risques, des mesures potentielles d'amélioration de la résilience ont-elles été identifiées dans le document d'évaluation ?

Oui

Cette opération répond-elle à des risques, des vulnérabilités, des lacunes ou des besoins spécifiques en matière de changement climatique identifiés dans le SCD ou le CPP ?

Non

CONFORMITÉ DE LA POLITIQUE

L'opération s'écarte-t-elle du CPP dans son contenu ou sous d'autres aspects importants ?	Non
L'opération nécessite-t-elle des dérogations aux politiques de la Banque ?	Non

ÉQUIPE

Équipe cadre

Nom	Fonction	Spécialité	ADM responsable ?
Ryoko Tomita	Chef d'équipe	Spécialiste de l'éducation	Oui
Abdo Said Abdo	Chef d'équipe	Spécialiste de l'éducation	Non
Francis Tasha Venayen	Spécialiste de la gestion financière	Gestion financière	Oui
Mohammed Bennani	Spécialiste de la passation des publics	Marchés publics	Oui
Fadoumo Ali Malow	Spécialiste de l'environnement	Environnement	Oui
Jessey A. Niyongabo	Spécialiste de l'environnement	Environnement	Non
Dirieh Farah Souldan	Spécialiste des sauvegardes sociales	ESF (soutien)	Oui
Marouan Maalouf	Conseiller	Affaires juridiques	Non
Youmna Sfeir	Membre de l'équipe	Education	Non
Maria Elena Paz Gutzalenko	Membre de l'équipe	Opérations	Non

Zoe Cybele Allier Gagneur	Membre de l'équipe	Economiste	Non
Oni Lusk-Stover	Membre de l'équipe	Genre	Non
Ibrahima Samba	Membre de l'équipe	Éducation DPE	Non
Jihane Obeid	Membre de l'équipe	Financement	Non
Nagad Khaireh Allaleh	Membre de l'équipe	Opérations	Non
Mariama Youssouf Darar	Membre de l'équipe	Consultant	Non
Lanny Isimbi	Membre de l'équipe	Affaires juridiques	Non

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU FINANCEMENT ADDITIONNEL

A. Introduction

1. Le présent document de projet vise à obtenir l'approbation du vice-président régional pour un don supplémentaire de 4,85 millions USD du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et un don supplémentaire équivalent à 6,50 millions USD de l'Association internationale de développement (IDA) à la République de Djibouti ("Djibouti") pour le Projet d'élargissement des opportunités d'apprentissage (PRODA, P166059). Le financement additionnel proposé (FA) vise à accroître la portée et le financement du projet.

2. Dans le cadre du FA, une restructuration est proposée afin de (a) reporter la date de clôture du Projet du 30 juin 2025 au 30 juin 2029, (b) modifier le cadre de résultats et les conditions liées à la performance afin de refléter les changements dans les priorités du gouvernement et les activités visées par le FA, (c) prolonger les accords de don actuels financés par le GPE (TF0B1108 et TF0B6054) jusqu'au 15 décembre 2026, (d) fixer au 30 juin 2029 la date de clôture de toutes les nouvelles sources de financement du FA, y compris le crédit IDA numéro 6449-DJ et le don IDA numéro D485-DJ et (e) permettre au TF0B6054 de soutenir toutes les composantes, à l'exception des conditions liées à la performance (PBC). Le financement de la Fondation Éducation pour Tous (EAA) (TF0B6756) prendra fin comme prévu, la date de décaissement final du Fonds fiduciaire (TF) étant fixée au 31 décembre 2025. Cependant, la date de clôture dudit Fonds sera reportée du 30 juin 2025 au 31 août 2025, réduisant ainsi le délai de grâce de quatre à deux mois.

B. Conception et portée du projet parent

3. **Le PRODA a été approuvé le 30 septembre 2019** et est entré en vigueur le 14 février 2020, avec un financement total de l'équivalent de 24,25 millions USD (10 millions USD provenant du crédit de l'IDA, 5 millions USD provenant du Guichet pour les communautés d'accueil et pour les réfugiés (WHR) et 9,25 millions USD provenant du don du GPE). Bien que le financement de l'EAA ait été inclus dans le coût total estimé du projet parent, soit 28,05 millions USD, il n'était pas encore garanti à ce moment-là et n'apparaissait donc pas dans le résumé des décaissements. Le premier FA de 2,3 millions USD, assuré par le GPE, a été déclaré effectif le 21 octobre 2021, **portant l'enveloppe actuelle du projet à 30,35 millions USD**.

4. **L'objectif de développement du PRODA consiste à accroître l'accès équitable à l'enseignement de base, à améliorer les pratiques enseignantes, et à renforcer les capacités de gestion du MENFOP.** Les bénéficiaires du Projet sont : (a) les élèves du préscolaire, du primaire et du premier cycle du secondaire, en particulier ceux issus de groupes vulnérables (réfugiés, élèves en milieu rural, filles, élèves à besoins spécifiques) et, indirectement, leurs familles, ainsi que (b) les enseignants, les chefs d'établissement, les conseillers pédagogiques, les inspecteurs et les formateurs d'enseignants, qui bénéficieront d'un perfectionnement professionnel. Il est mis en œuvre par le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (MENFOP).

5. **Le PRODA se décline en quatre composantes :**

- *Composante 1*. Mise en place des fondements d'un enseignement préscolaire de qualité
- *Composante 2*. Élargissement de l'accès à l'enseignement primaire et au premier cycle du secondaire et amélioration des taux de rétention dans ces cycles
- *Composante 3*. Renforcement des capacités en vue de soutenir l'enseignement et l'apprentissage
- *Composante 4.* Renforcement des capacités de gestion et des systèmes de données du MENFOP

C. Performances et résultats du projet

6. **Au cours des quatre dernières années, le PRODA a soutenu le programme de réforme du gouvernement visant à transformer son système éducatif en mettant l'accent sur l'amélioration de l'apprentissage.** Peu après l'entrée en vigueur du Projet, la pandémie du COVID-19 a éclaté, limitant le soutien technique externe et entraînant des retards dans la mise en œuvre. Le MENFOP a réagi de manière proactive aux fermetures d'écoles liées au COVID, aux autres défis posés par la pandémie et à la réouverture des écoles. Malgré les perturbations sans précédent causées par le COVID-19, qui ont exercé une pression supplémentaire sur l'équipe du ministère, les responsables du MENFOP ont continué à se concentrer sur l'exécution du Projet et sur le renforcement de la résilience afin de faire face aux vagues successives de COVID-19 et aux perturbations qui en ont découlé. Le PRODA est le plus grand projet géré par le MENFOP. Il a joué un rôle essentiel pour garantir une approche plus harmonisée et plus efficace entre les partenaires, en réunissant les financements de l'IDA, du WHR, du GPE et de la fondation EAA afin de s'aligner sur le programme de réforme du gouvernement et les systèmes nationaux de mise en œuvre. L'adoption d'une approche de financement axée sur les résultats s'est avérée efficace pour encourager l'évolution des politiques et privilégier la mise en œuvre et les résultats. Le Projet a adopté une approche à plusieurs volets pour soutenir des réformes complémentaires visant à élargir les opportunités d'apprentissage et à renforcer le système. Le PRODA a également contribué à accélérer les efforts du gouvernement pour tirer parti de l'utilisation des outils numériques dans l'ensemble du système éducatif, de la formation continue à l'enseignement en classe, en passant par le suivi des performances du système. Partant du principe qu'une amélioration efficace de la qualité de l'enseignement nécessite une approche globale du système centrée sur l'école elle-même, le Projet vise à encourager les chefs d'établissement, les enseignants et les communautés à travailler ensemble pour améliorer les résultats et l'environnement scolaires.

7. **Les progrès vers la réalisation de l'objectif de développement du projet (PDO) sont jugés modérément satisfaisants et ceux de la mise en œuvre sont jugés satisfaisants dans le dernier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre (ISR).** Le PRODA progresse régulièrement dans toutes ses composantes, l'Unité d'exécution du Projet (UEP) travaillant avec diligence pour atteindre les ODP. Le MENFOP s'est bien adapté à l'approche du financement axé sur les résultats : sur les 18 résultats basés sur la performance (PBR) du Projet, 12 ont fait l'objet de décaissement, trois ont fait l'objet d'un décaissement partiel et trois sont en cours de vérification. L'année scolaire 2023-2024 a été marquée par une amélioration substantielle du taux de scolarisation (indicateur de niveau de l'ODP n°1) et des évaluations nationales (indicateur de niveau de l'ODP n°4). Les premières données de juillet 2024 évaluant l'amélioration des compétences des enseignants (indicateur de niveau de l'ODP n° 3) montrent que 75 % des enseignants du préscolaire et 59 % de ceux du primaire ont amélioré leurs compétences. Par ailleurs, des progrès tangibles ont également été réalisés en matière de parité hommes-femmes (indicateur de niveau de l'ODP n° 2). Dans l'ensemble, 10 des 31 indicateurs intermédiaires ont été atteints.[1] Le décaissement global s'élève à 24,77 millions USD sur 30,35 millions USD.[2]

8. La passation des marchés est jugée satisfaisante dans le dernier ISR, tandis que la gestion financière et les garanties environnementales et sociales sont jugées modérément satisfaisantes en raison de certaines lacunes qui sont en train d'être comblées. Il n'y a aucun retard en ce qui concerne les rapports d'audit. En outre, aucune modification n'a été apportée aux clauses juridiques.

[1] Le niveau modéré de réalisation en termes d'indicateurs intermédiaires est dû au fait que le cadre de résultats du PRODA contient un grand nombre d'indicateurs intermédiaires (18 pour la composante 3 uniquement), ce qui complique le suivi des résultats pour l'unité de gestion de projet. Pour y remédier, des modifications du cadre de résultats sont proposées dans le cadre du présent FA, comme décrit au paragraphe 26.
[2] As of March 25, 2025.

9. **Au cours des quatre dernières années, le Projet a permis d'obtenir une série de résultats, notamment l'expansion d'un enseignement préscolaire de qualité assorti de normes et d'un mécanisme d'assurance qualité, la scolarisation de plus de 22 000 jeunes non scolarisés et la révision du programme scolaire pour les classes de la 1ère à la 9ème année**. Les principaux résultats obtenus sont résumés ci-dessous par composante.

- **Composante 1. Mise en place des fondements d'un enseignement préscolaire de qualité.** Le projet a soutenu la politique préscolaire de Djibouti, un domaine émergent pour le pays. Ce soutien a consisté en l'élaboration de normes de qualité et d'un mécanisme d'assurance qualité afin de réglementer l'offre publique et privée, la formation, l'encadrement et la supervision de 228 enseignants, ainsi que la construction et l'équipement de 41 salles de classe, facilitant l'inscription au préscolaire de plus de 1 000 enfants. Le taux brut de scolarisation dans le préscolaire a plus que doublé depuis 2016, atteignant 26,1 %. L'engagement du MENFOP à fournir une année d'enseignement préscolaire à tous les enfants d'ici à 2030 nécessite un effort concerté pour s'assurer que tous les enfants de 5 ans peuvent bénéficier du développement précoce des compétences cognitives et socio-émotionnelles, en mettant l'accent sur les zones rurales et les enfants vulnérables, afin d'obtenir le meilleur retour sur investissement (le tout dans le cadre de la sous-composante 1.1 : Améliorer la qualité et l'accès à l'enseignement préscolaire).

- **Composante 2. Élargissement de l'accès à l'enseignement primaire et au premier cycle du secondaire, et amélioration des taux de rétention dans ces cycles**. Plus de 22 000 enfants non scolarisés ont été inscrits à ce jour dans le cadre du PRODA, et on estime que 8 000 enfants supplémentaires seront inscrits en 2024-2025. Ces chiffres reflètent les efforts déployés par le MENFOP pour augmenter les taux de scolarisation, notamment grâce à un nouveau programme d'éducation accélérée (PEA) destiné aux enfants qui n'ont jamais été scolarisés et les élèves ayant abandonné prématurément l'école, à des stratégies visant à améliorer la scolarisation des filles (l'indice de parité entre les sexes est passé de 0,82 à 0,87 pendant la durée du projet) et à l'intégration des enfants à besoins spécifiques dans les écoles publiques. La réduction du taux de redoublement en cinquième année, qui est passé de 24,5 % à 6 %, grâce à la mise en œuvre d'une politique garantissant l'inscription automatique à l'école secondaire et faisant du redoublement l'exception plutôt que la règle, constitue un progrès significatif dans l'amélioration de l'efficacité du système éducatif. Dans le cadre de l'approche progressive de Djibouti en matière d'éducation des réfugiés, le projet a financé l'équipement et la construction de nouvelles salles de classe (de sorte que 74 % des écoles primaires et des collèges sont désormais équipés d'installations adéquates), ainsi que la traduction du programme révisé et du matériel pédagogique dans les langues des réfugiés (tout cela dans le cadre de la sous-composante 2.1 : Élargir l'accès à l'enseignement primaire et au premier cycle du secondaire et améliorer la rétention des groupes vulnérables et défavorisés).

- **Composante 3. Renforcement des capacités en vue de soutenir l'enseignement et l'apprentissage.** À ce jour, le Projet a soutenu la révision du programme d'enseignement de base de la première à la neuvième année (qui a abouti au déploiement de l'examen révisé du Brevet), le réaménagement du perfectionnement professionnel des enseignants, y compris la formation initiale, et le déploiement d'un modèle comparatif de d'encadrement adapté de l'approche TEACH/COACH de la Banque mondiale. Parallèlement, le MENFOP a donné la priorité à la promotion des premières évaluations nationales indépendantes (ENI) à Djibouti en matière d'alphabétisation et de calcul afin d'établir des seuils minimums, de suivre les progrès et d'identifier les domaines nécessitant un appui complémentaire en vue d'améliorer les résultats de l'apprentissage de base. Les premiers résultats montrent que 67 % des élèves atteignent les normes minimales d'apprentissage en français (une amélioration de 3 points par rapport à 2023) et 35 % en mathématiques (une amélioration de 4 points) pour la deuxième année d'études en 2024. Les résultats indiquent également que les efforts visant à renforcer l'enseignement du français ont eu un impact positif et qu'un effort ciblé similaire est nécessaire en calcul, où les

résultats sont plus faibles (le tout dans le cadre de la sous-composante 3.1 : améliorer la qualité des évaluations de l'apprentissage, du perfectionnement professionnel et des ressources pédagogiques).

- **Composante 4. Renforcement des capacités de gestion et des systèmes de données du MENFOP.** Le déploiement réussi d'un système numérique d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) au niveau national, en commençant par toutes les écoles primaires publiques, constitue un acquis majeur. L'introduction d'un identifiant unique pour chaque élève permet un suivi numérisé et en temps réel de l'inscription et de l'assiduité et permet aux directeurs d'école de gérer l'inscription et la rétention des élèves, ce qui favorise un suivi précoce des enfants présentant un risque élevé d'abandon scolaire. En outre, le projet soutient l'alphabétisation numérique au cours des premières années de scolarité et une plateforme en ligne qui propose des formations aux enseignants ainsi que du matériel pédagogique numérisé afin de renforcer les opportunités d'apprentissage à distance et la résilience du système en cas de crise (le tout dans le cadre de la sous-composante 4.1 : Modernisation des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation).

10. **Principaux enseignements tirés du PRODA** : le projet initial a été conçu pour refléter l'ambition du MENFOP de transformer simultanément son système éducatif et de cibler les domaines d'intervention prioritaires. Les perturbations causées par la crise du COVID-19, coïncidant avec le début de la mise en œuvre du PRODA, ont limité l'appui technique et entraîné certains changements de calendrier, le MENFOP ayant donné la priorité à la lutte contre les effets des fermetures d'écoles. Cela démontre l'importance de l'adaptabilité dans la conception du projet et d'une coopération étroite entre le MENFOP et les équipes de la Banque afin de s'adapter aux priorités changeantes créées par la pandémie[3] tout en maintenant l'accent sur la mise en œuvre de son programme de réforme et les résultats du projet. Le succès du PRODA peut être attribué aux facteurs suivants :

a. La forte appropriation et le leadership solide du projet ainsi que la mise en place d'une équipe dédiée au MENFOP dès le début de la préparation du programme ;
b. La délégation de responsabilités aux directions techniques afin de faciliter l'obtention de résultats, avec l'appui d'un comité technique actif assurant une orientation stratégique ;
c. Les efforts concertés du MENFOP visant à renforcer les capacités internes de son UEP en termes de gestion des marchés publics, de gestion financière et de garanties environnementales et sociales plutôt que de s'appuyer sur les contributions de consultants, avec le soutien et le suivi étroits de l'équipe de la Banque ainsi que la mobilisation de conseils techniques stratégiques dans les domaines de l'Edtech, de l'évaluation nationale, du DPE et de TEACH/COACH ;
d. L'alignement des résultats, de la performance et de la gestion des fonds sur les objectifs du projet. Alors que l'approche axée sur les résultats s'est avérée efficace pour mettre l'accent sur le fait de délivrer et d'assurer un impact, il ressort qu'un moindre nombre de PBR et d'indicateurs intermédiaires, mais plus stratégiques, auraient facilité un suivi ciblé ;
e. L'importance du renforcement de la résilience du système afin de mieux faire face aux crises et aux chocs climatiques auxquels Djibouti est particulièrement exposé.

11. **Malgré les progrès réalisés dans le cadre du projet parent, le secteur de l'éducation de Djibouti reste confronté à des défis**. Bien que le taux brut de scolarisation dans le primaire soit passé de 44 % en 2005 à 96 % en 2021, et que le taux de scolarisation dans le premier cycle du secondaire soit passé de 28 % à 76 %, le nombre moyen d'années de scolarisation reste faible (9,2 ans). Les filles sont confrontées à des défis disproportionnés,

[3] Le MENFOP et la Banque ont mobilisé auprès du GPE un don d'urgence pour l'éducation en riposte au COVID.

puisque seulement 71 % d'entre elles terminent l'école primaire, contre 80 % des garçons, et que les taux de passage au premier cycle du secondaire sont à la traîne, avec 90 % pour les filles contre 98 % pour les garçons. La persistance des taux d'abandon s'explique par les normes sociales, les mariages précoces et un soutien limité dans les régions défavorisées. Les acquis scolaires fondamentaux restent faibles, comme l'illustre le fait que plus de 54 % des élèves de deuxième année ont obtenu une note de zéro en compréhension lors de l'évaluation de la lecture en début d'année 2024 (EGRA), et que seuls 35 % des élèves atteignent le niveau minimum de compétence en mathématiques en cinquième année. L'environnement d'apprentissage est également limité par les disparités en matière d'infrastructures et d'accès. Seuls 7,6 % des élèves déclarent avoir des livres (autres que des manuels scolaires) à la maison, ce chiffre tombant à 1,9 % dans les régions reculées. Les zones rurales disposent d'un soutien pédagogique et d'une infrastructure limitée, notamment en ce qui concerne l'accès à l'électricité, qui n'est disponible que dans 50 % des écoles situées en dehors des centres urbains. Les enfants réfugiés sont également confrontés à des obstacles, beaucoup d'entre eux fréquentent des écoles aux ressources insuffisantes. La malnutrition exacerbe encore ces défis, car elle touche 17 % des enfants de moins de cinq ans et est liée aux prix élevés des denrées alimentaires, aux sécheresses récurrentes et à l'insalubrité, ce qui contribue à de mauvais résultats scolaires et limite le développement du capital humain, comme en témoigne l'indice de capital humain (ICH) d'à peine 0,41.[4]

12. **Ce FA constitue une occasion unique de mettre à profit les enseignements tirés et de transposer à plus grande échelle les innovations testées dans le cadre du PRODA, afin de renforcer l'ancrage des réformes engagées par le gouvernement et de relever les défis sectoriels.** Par exemple, le PRODA a été le premier à créer un programme d'apprentissage accéléré qui a permis de réintégrer dans le système scolaire des enfants qui n'avaient jamais été scolarisés ou qui avaient abandonné l'école prématurément. La plateforme GOSE (système de Gestion, d'Orientation et de Suivi des Elèves), mise au point dans le cadre du PRODA, est en train d'améliorer l'efficacité sectorielle et la prise de décision. Le FA permettra de financer cette innovation, garantissant son intégration complète dans le fonctionnement de l'école et du ministère. En outre, depuis l'approbation du projet parent, le MENFOP a affiné sa stratégie sectorielle, travers son Pacte de Partenariat 2023, qui réitère l'accent mis sur l'équité. Le FA est une opportunité de financer stratégiquement des activités prioritaires susceptibles d'avoir des effets exponentiels. Par exemple, les discussions préliminaires avec le MENFOP ont permis d'identifier le financement de la mise en place des directions régionales de l'éducation (DRE) comme une priorité sectorielle. Les DRE regrouperont les décideurs régionaux et joueront un rôle déterminant dans la déconcentration de la prise de décision sectorielle, en veillant à ce que les politiques élaborées à Djibouti-ville soient effectivement adaptées aux régions, et en favorisant la circulation bidirectionnelle de l'information.

13. **Ce FA est l'occasion pour la Banque d'exercer son pouvoir d'influence de mobilisation et d'alignement des financements sur les priorités de réforme nationales et du MENFOP afin d'en renforcer l'impact.** C'est l'occasion de s'assurer que les financements des parties prenantes (IDA et GPE) sont utilisés de manière complémentaire, permettant ainsi une utilisation efficace des ressources. Les activités proposées dans le cadre du Projet ont été discutées et approuvées par le Groupe local pour l'éducation (LEG), garantissant ainsi l'adhésion de toutes les parties prenantes. Les activités proposées dans le cadre du FA sont également alignées sur les priorités des entreprises, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et l'embauche. Des études ont montré que dans l'économie peu diversifiée de Djibouti, les compétences des jeunes ne correspondent souvent pas aux besoins du secteur privé, ce qui contribue au taux de chômage élevé du pays. Etant donné le lien indissociable entre les compétences de base et l'emploi futur, investir dans le renforcement du secteur de l'enseignement de base, c'est investir dans la productivité future de l'économie.

[4] De plus amples informations sont disponibles dans l'analyse contextuelle du secteur de l'éducation à l'annexe 1.

II. DESCRIPTION DU FINANCEMENT ADDITIONNEL

A. Objectif de développement du programme

14. **L'ODP du PRODA** consiste à accroître l'accès équitable à l'enseignement de base, à améliorer les pratiques pédagogiques et à renforcer les capacités de gestion du MENFOP. Aucun changement n'est proposé dans l'ODP.

B. Activités du projet de financement additionnel

15. **S'appuyant sur la dynamique créée par le projet parent, le FA vise à accroître encore l'accès équitable à l'enseignement préscolaire et à l'enseignement de base tout en améliorant les acquis de chaque enfant en classe.** Cet objectif sera atteint grâce à une approche globale, ciblant les principaux défis à tous les niveaux du système scolaire. L'accès sera amélioré en renforçant la disponibilité et la qualité de l'offre scolaire ainsi que la demande de scolarisation, en s'attaquant aux obstacles à la scolarisation. Chaque enfant sera soutenu dans son apprentissage grâce à des solutions adaptées à ses besoins spécifiques, axées sur le renforcement des compétences fondamentales, l'amélioration des compétences, de la formation et du soutien des enseignants, ainsi que l'efficacité de la gestion du secteur. Reconnaissant l'interdépendance du développement des enfants, une approche multisectorielle est proposée, le cas échéant, en établissant des passerelles vers la santé et la protection sociale. Afin de tirer le meilleur parti des ressources limitées du secteur, les activités proposées ont été conçues pour compléter et s'appuyer sur ce qui est déjà fait par d'autres bailleurs de fonds et parties prenantes. Le FA mettra fortement l'accent sur le soutien aux populations vulnérables, par exemple en élargissant le programme d'apprentissage accéléré dans les zones rurales, en mettant en place un programme de rattrapage pour les élèves en difficulté scolaire, en construisant des salles de classe conformes aux normes de résilience climatique dans les régions défavorisées, en offrant un enseignement de qualité aux réfugiés et en apportant un soutien aux élèves à besoins spécifiques. La théorie du changement démontre comment le FA contribue à l'ODP (annexe 2).

Composante 1 : Mise en place des fondements d'un enseignement préscolaire de qualité (*IDA : 1,15M USD***)**

16. **L'enseignement préscolaire intervient à un moment crucial du développement des enfants car il jette les bases de leur réussite scolaire future.** Afin de saisir cette opportunité et de garantir que tous les enfants sont prêts pour l'apprentissage futur, le FA contribuera à l'objectif du gouvernement d'offrir à tous les enfants une année d'enseignement préscolaire de qualité d'ici à 2030, en ciblant les zones rurales et reculées où l'expansion de l'enseignement préscolaire présente le meilleur retour sur investissement. Les activités ont été choisies de manière stratégique afin de concilier la nécessité d'améliorer l'accès tout en soutenant la qualité, et en poursuivant le financement des interventions prouvées efficaces lors de leur mise en place dans le cadre du projet parent, tout en investissant dans des innovations.

17. **Sous-composante 1.1 Améliorer la qualité et l'accès à l'enseignement préscolaire.** Deux actions clés contribueront à atteindre l'objectif du MENFOP de favoriser une meilleure préparation à l'école et de meilleurs résultats pour les enfants au cours des premières années cruciales :

a. **Transformer le développement de la petite enfance en élargissant l'accès et en stimulant la demande d'enseignement préscolaire dans les zones vulnérables.** Dans le prolongement des efforts engagés dans le cadre du projet parent, des salles de classe supplémentaires seront construites et équipées, et les salles existantes seront réhabilitées dans les zones rurales, reculées et périurbaines les plus vulnérables. Toutes les

constructions/réhabilitations respecteront les meilleures pratiques en matière d'infrastructures vertes afin de garantir leur résilience et leur adaptabilité au changement climatique (voir annexe 4). Des campagnes de sensibilisation seront menées auprès des communautés peu familiarisées avec l'enseignement préscolaire afin de communiquer sur les avantages de cette intervention en termes de développement et de promouvoir une demande équitable.

b. **Élever les normes pour un enseignement préscolaire efficace.** Le mécanisme d'assurance qualité élaboré dans le cadre du projet parent sera étendu à toutes les écoles maternelles publiques et privées. Les compétences des enseignants du préscolaire seront renforcées grâce à l'extension et à l'institutionnalisation de l'adaptation locale du programme TEACH/COACH, qui, entre 2023 et 2024, a permis à 75 % des enseignants d'améliorer leurs compétences clés. Les efforts d'amélioration de la qualité de l'enseignement préscolaire seront soutenus par le budget national grâce à la formation initiale des enseignants et à une formation continue régulière, conformément au plan de formation de l'Inspection basé sur des évaluations régulières qui est mis en œuvre par le Centre de formation de l'éducation nationale (CFEN).

Composante 2 : Élargissement de l'accès à l'enseignement primaire et au premier cycle du secondaire et amélioration des taux de rétention dans ces cycles (*TOTAL : 5,58 M USD ; IDA : 2,87 M USD ; GPE : 2,71 M USD*)

18. **Bien que les taux de scolarisation dans l'enseignement de base aient augmenté depuis le début des années 2000, de nombreux enfants ne sont toujours pas scolarisés. Ceux qui le sont risquent d'abandonner l'école en raison de défis multiples telles que la pauvreté, les disparités entre les sexes, les besoins éducatifs spécifiques, le statut de réfugié, le mode de vie nomade et l'éloignement de l'école.** Compte tenu des divers obstacles auxquels les enfants sont confrontés, le FA financera des interventions adaptées à leurs besoins spécifiques, favorisant un accès équitable tout en s'attaquant aux causes profondes de l'abandon scolaire. Cette composante donnera la priorité aux groupes les plus vulnérables, notamment les enfants réfugiés, les enfants à besoins spécifiques et ceux qui risquent d'abandonner l'école. Reconnaissant l'importance de la bonne santé physique pour l'assiduité scolaire et l'apprentissage qui est exacerbée par les sécheresses et l'insécurité alimentaire induite par le changement climatique, le MENFOP collaborera avec le ministère de la Santé pour mettre en place un mécanisme de dépistage et de prise en charge sanitaire dans les écoles. Le projet financera la réhabilitation de cantines scolaires car elles sont essentielles pour encourager les familles à envoyer leurs enfants à l'école, pour soutenir le bien-être des élèves et pour améliorer les taux de rétention. En outre, ces cantines constituent un mécanisme essentiel permettant au MENFOP de fournir des repas aux familles des élèves pendant les périodes de sécheresse extrême, agissant ainsi comme une forme de protection sociale qui renforce la résilience du pays face aux chocs.

19. **Sous-composante 2.1 : Élargir l'accès à l'enseignement primaire et au premier cycle du secondaire et améliorer les taux de rétention des groupes vulnérables et défavorisés.** Deux actions clés contribueront à l'objectif du MENFOP d'accroître équitablement l'accès à l'enseignement de base et, surtout, de garantir que les élèves restent à l'école.

a. **Réduire l'exclusion scolaire afin de garantir l'accès à l'enseignement pour tous les enfants.** Le PEA, le programme d'apprentissage accéléré du MENFOP lancé dans le cadre du projet parent, sera étendu aux zones rurales et isolées. Une politique d'éducation informelle sera élaborée pour faciliter le retour à l'école des jeunes déscolarisés et formaliser les écoles informelles[5] à la lumière des besoins exprimés dans les plans sous-régionaux.[6]

[5] Il existe des écoles informelles, telles que les écoles coraniques et les madrassas, qui ne suivent pas le programme officiel approuvé par le MENFOP. Les enfants qui fréquentent ces écoles informelles sont actuellement classés dans la catégorie des enfants non scolarisés. Une politique d'éducation informelle définira les étapes nécessaires à la transition de ces écoles informelles vers des écoles formelles.

Pour répondre à la pression démographique et favoriser la transition des élèves, en particulier des filles, vers l'enseignement secondaire, un nouveau collège sera construit dans la zone périurbaine pauvre de Balbala, en respectant les normes de résilience et d'adaptation au climat.[7] Dans la même optique, de nouvelles salles de classe seront construites, et celles existantes seront réhabilitées et équipées dans les zones rurales et la zone périurbaine de Djibouti-ville, comme ce fut le cas dans le cadre du projet parent, afin de s'assurer qu'elles répondent aux normes de qualité minimales. La construction d'écoles et de salles de classe comprend des installations *WASH*, notamment des toilettes séparées pour les garçons et les filles, ainsi que des lavabos. Elles respecteront également les meilleures pratiques en matière d'environnement.

b. **Répondre aux besoins individuels des élèves afin de favoriser l'accès à l'éducation et la rétention**. Des mesures visant à s'attaquer aux causes profondes du décrochage scolaire des filles seront mises en œuvre sur la base des plans sous-régionaux élaborés dans le cadre du projet parent et des conclusions d'une étude récente.[8] Des clubs pour adolescentes et adolescents seront créés afin de promouvoir le dialogue sur des sujets tels que l'hygiène (en particulier la gestion de l'hygiène menstruelle), de favoriser les comportements positifs et de réduire la violence (en particulier la violence sexiste) à l'école et dans son environnement. Des kits d'hygiène seront distribués aux filles. Des campagnes de sensibilisation des communautés à l'importance de la scolarisation pour tous seront mises en œuvre. Le MENFOP collaborera également avec le ministère de la Santé afin de tester un système de dépistage médical, dans le but d'identifier précocement et de cibler les problèmes de santé qui influent sur la capacité des élèves à apprendre et à fréquenter l'école.[9] Des interventions ciblant les enfants réfugiés et les enfants à besoins spécifiques (EABS) seront mises en œuvre, notamment la stratégie EABS, la formation de formateurs, l'acquisition d'équipements spécialisés et la construction/réhabilitation de salles de classe.

Composante 3 : Renforcement des capacités en vue de soutenir l'enseignement et l'apprentissage (*TOTAL : 2,46 M USD ; IDA : 1,18 M USD ; GPE 1,28 M USD*)

20. **Les compétences déterminent les opportunités d'emploi des jeunes et la productivité de l'économie.** Il ne suffit pas de veiller à ce que tous les enfants soient scolarisés et restent à l'école. L'apprentissage sera au cœur même du FA. Les activités proposées abordent la multitude de facteurs qui influencent l'apprentissage des enfants, allant d'interventions ciblant directement les compétences des enfants en difficulté scolaire, à des interventions visant à encourager le recours aux évaluations pour garantir que les décisions en matière d'éducation soient fondées sur des données, en passant par des interventions qui renforcent les compétences et le soutien des enseignants.

21. **Sous-composante 3.1 : améliorer la qualité des évaluations de l'apprentissage, du perfectionnement professionnel et des ressources éducatives.** Trois actions clés contribueront à l'objectif du MENFOP d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage :

[6] Les plans sous-régionaux sont des plans d'action élaborés dans le cadre du projet parent pour chacune des cinq régions de Djibouti, sur la base d'une analyse locale des facteurs clés qui entravent la scolarisation des enfants, en particulier des filles.

[7] 52 % de la population de Djibouti vit à Balbala. Dans cette région, l'augmentation de l'accès à l'école primaire et de l'achèvement de celle-ci ne s'est pas encore traduite par une augmentation de l'offre d'écoles secondaires. De nombreux enfants de la région de Balbala terminent l'école primaire sans avoir la possibilité de poursuivre leur scolarité à une distance raisonnable. La distance est particulièrement problématique pour les filles vulnérables. Le MENFOP a donc transformé certaines classes primaires en classes de 6e année (première année de collège), mais il ne s'agit que d'une solution temporaire. La construction d'un collège est indispensable pour répondre à cette pression et assurer la rétention des élèves vulnérables. Par ailleurs, le MENFOP envisage d'utiliser les fonds publics pour construire un autre collège dans la zone, compte tenu de la forte demande.

[8] Etude sur les stratégies de scolarisation des filles réalisée dans le cadre du projet SEFA financé par l'AFD et appuyé par l'UNICEF. Pour une cartographie des partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation à Djibouti, voir l'annexe 7.

[9] Projet d'amélioration de l'inclusion des enfants vulnérables handicapés (ID du projet : P180999)

a. **Combler les lacunes en matière d'apprentissage afin de donner à chaque enfant des bases plus solides.** Un programme de remédiation scolaire pour les élèves vulnérables du primaire et du secondaire sera élaboré et mis en œuvre, en accordant une attention particulière aux filles. Cela nécessitera (i) une évaluation de besoins visant à identifier les élèves cibles et à apprécier leurs besoins scolaires, (ii) la conception du programme d'études et le développement du contenu, (iii) des enseignants qualifiés et du personnel de soutien, y compris le perfectionnement professionnel et le soutien continu aux enseignants, ainsi que (iv) le suivi et l'évaluation. Les mécanismes de remédiation scolaire seront mis à l'essai dans des zones cibles (définies sur la base des résultats des évaluations de l'apprentissage) avant d'être déployés sur l'ensemble du pays. Le système sera complété par un soutien psychosocial aux enseignants (affectés en zone rurale et isolée) et aux élèves (vulnérables et confrontés à des difficultés d'apprentissage). Des interventions complémentaires seront également mises sur pied, sur la base de données internationales, ciblant les lacunes d'apprentissage en matière de lecture, d'écriture et de mathématiques dans les premières années du primaire, afin d'assurer une base solide pour l'apprentissage futur.

b. **Inspirer l'excellence dans l'enseignement par le renforcement des compétences et un soutien dévoué**. Dans le cadre du FA, les initiatives TEACH et COACH, lancées au sein du projet parent, seront développées et intégrées dans la formation de base du MENFOP. Elles offrent une approche harmonisée de la formation continue des enseignants par des conseillers pédagogiques, soutenue par un suivi régulier des compétences des enseignants. Un appui sera apporté au CFEN afin renforcer sa capacité à doter les enseignants des compétences dont ils ont besoin, y compris un soutien aux activités de recherche-action. Le soutien pédagogique aux enseignants dans les zones vulnérables sera renforcé en améliorant la capacité des inspecteurs et des conseillers pédagogiques à assurer un encadrement et un soutien pratique aux enseignants en fin de stage initial.

c. **Améliorer l'ensemble du système grâce à l'utilisation stratégique des résultats de l'évaluation.** Le FA soutiendra la participation de Djibouti au Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) 2025-2026, une évaluation internationale des apprentissages visant à comparer les niveaux dans les écoles primaires et secondaires avec les normes internationales, et à garantir une meilleure utilisation des résultats d'apprentissage pour l'élaboration des politiques au niveau central et au niveau des écoles. Le soutien continuera d'être fourni en vue de la transformation du système national d'évaluation de Djibouti, en améliorant la rigueur, la diffusion et l'exploitation des résultats.

Composante 4 : Renforcement des capacités de gestion et des systèmes de données du MENFOP (*TOTAL : 2,16 M USD ; IDA : 1,3 M USD ; GPE : 0,86 M USD***)**

22. **Grâce à l'appui du projet parent, le MENFOP a entrepris une refonte de son fonctionnement afin d'améliorer l'efficacité sectorielle.** Sur la base de ces progrès, les activités proposées dans le cadre de ce FA ont été sélectionnées de manière stratégique car elles offrent la possibilité de soutenir un changement de paradigme dans la prestation de services, qu'il s'agisse d'adopter une approche axée sur les résultats pour l'autonomisation des écoles, de promouvoir la déconcentration de la prise de décision, de réorganiser le ministère afin de lui permettre de répondre à ses responsabilités croissantes, ou d'intégrer des systèmes qui permettent la circulation instantanée de l'information entre les acteurs concernés. Les activités de cette composante sont réparties en trois sous-composantes.

23. **Sous-composante 4.1 Moderniser les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation.** Le SIGE du MENFOP élaboré en interne dans le cadre du projet parent, appelé GOSE, sera perfectionné afin de garantir l'intégration de toutes les fonctionnalités dans une seule plateforme, la pleine utilisation du système par toutes les écoles, l'incitation

à une utilisation régulière par toutes les écoles, et la modernisation de la technologie sous-jacente à la plateforme afin qu'elle puisse répondre aux demandes croissantes.

24. **Sous-composante 4.2. Appui à la gestion du projet et au suivi-évaluation.** Sur la base des enseignements tirés du PRODA, les capacités internes de l'UEP seront renforcées en termes de gestion des marchés publics, de gestion financière et de garanties environnementales et sociales, plutôt que de s'appuyer sur les contributions de consultants. Les mécanismes du Projet seront renforcés, y compris la mise à jour du manuel d'exécution du Projet (MEP). Sur la base de la stratégie de communication mise en place dans le cadre du projet parent, le ministère mènera des activités de communication afin d'assurer la visibilité du projet.

25. **Sous-composante 4.3. Déclencher une approche plus efficace de la prestation de services (nouvelle sous-composante).** Deux actions clés permettront d'orienter le secteur vers une prise de décision adaptée au contexte local, à savoir :

a. **Permettre aux directions centrales et aux directions régionales de l'éducation de monter en puissance dans le cadre des changements organisationnels du MENFOP.** Cette activité implique le renforcement des capacités et l'allocation d'équipements adéquats aux directions centrales nouvellement mises en place grâce au projet parent,[10] ainsi que l'engagement dans la mise en œuvre de la délégation d'autorité aux régions. Il s'agit également de favoriser la mise en place et l'efficacité des directions régionales de l'éducation. La DRE sera le relais des directions techniques centrales au niveau régional et sera chargée de gérer la mise en œuvre des plans sous-régionaux, regroupés dans les plans régionaux. Une attention particulière sera accordée à la planification basée sur les données probantes et le genre, à la coordination intersectorielle, ainsi qu'au soutien pédagogique.

b. **Autonomiser les écoles grâce à des mécanismes axés sur les résultats.** Un mécanisme de contrat de performance sera mis à l'essai dans certaines écoles. Il prévoit la professionnalisation des directeurs d'école, le renforcement du rôle des comités de gestion des écoles et l'expérimentation de projets scolaires axés sur les résultats afin de répondre à des besoins ciblés et de relever les défis en matière d'enseignement et d'apprentissage.

26. **Outre les activités décrites ci-dessus, des modifications doivent être apportées au cadre de résultats et aux conditions liées à la performance (PBC) afin de refléter les évolutions des priorités gouvernementales et les activités visées par le FA.** Alors que le FA restructurera l'une des PBC du projet parent (n°4.3), le financement supplémentaire sera décaissé sous forme de FPI, et le montant global des PBC du projet parent restera inchangé. Les changements notables sont les suivants :

- **PBC n°4.3** : indice de parité entre les sexes dans le premier cycle du secondaire. Si la réforme soutenue par le PRODA a permis d'améliorer considérablement la parité hommes-femmes dans le premier cycle du secondaire, il est extrêmement difficile d'atteindre les filles non scolarisées qui se trouvent dans les zones les plus reculées en raison de normes sociales perverses, de la pauvreté qui pousse les familles à privilégier l'éducation des garçons, et des longues distances, parfois dangereuses, que les filles doivent parcourir pour se rendre à l'école. Afin d'encourager les efforts accrus nécessaires à la scolarisation des filles, la formule de financement de la PBC n°4.3

[10] Il s'agit de la nouvelle direction générale de la planification et des données, qui remplace la direction de la planification, de la direction générale des examens, concours et évaluations, de la direction générale du développement des technologies de l'information et du numérique, de la direction centrale des régions, des directions juridiques et de l'audit interne, ainsi que du service de l'égalité entre les hommes et les femmes et de ses antennes régionales.

sera révisée. À ce jour, 500 000 USD ont été décaissés, sur la base d'un calcul de 250 000 USD pour chaque augmentation de 0,02 point. La formule sera ajustée afin d'allouer 250 000 USD pour chaque augmentation supplémentaire de 0,01 point, jusqu'à atteindre un total de 1 000 000 USD. Cette modification a été approuvée par le GPE, bailleur de fonds PBC.

- **Indicateur de niveau de l'ODP n° 2** : inscription supplémentaire d'enfants non scolarisés au niveau primaire. Le nombre cible d'enfants non-scolarisés inscrits à l'école passera de 35 000 à 37 000 afin de refléter l'objectif plus ambitieux du FA.
- **Indicateur de niveau de l'ODP n° 3** : l'indicateur sera reformulé pour se concentrer sur la note moyenne des enseignants de l'éducation de base dont les compétences ont été mesurées à l'aide d'un outil d'observation en classe. La formulation précédente de l'indicateur, qui se concentrait sur le pourcentage d'enseignants ayant amélioré leurs compétences, nécessitait la mise en correspondance des enseignants d'une évaluation à l'autre, ce qui s'avérerait difficile pendant la durée de vie du Projet et empêcherait le MENFOP d'utiliser un échantillon aléatoire et représentatif comprenant des enseignants nouvellement recrutés, rendant ainsi les évaluations futures moins pertinentes pour l'élaboration de la politique nationale.
- **Des indicateurs supplémentaires sont introduits pour suivre les progrès des nouvelles activités proposées dans le cadre du FA**. Il s'agit notamment du :
 - Nombre d'enfants inscrits dans un établissement préscolaire public chaque année
 - Nombre de plans de travail annuel de la Direction régionale de l'éducation validés par une note de service
- **Six indicateurs de la composante 3 seront supprimés**[11] afin de répondre au trop grand nombre d'indicateurs présents dans le projet parent et améliorer la capacité du MENFOP à rendre compte des progrès accomplis. Le cadre de résultats révisé a été conçu, en consultation avec le MENFOP, afin de garantir le suivi de l'ensemble des activités et des résultats clés, à l'aide d'une combinaison d'indicateurs liés aux activités et aux résultats à court, moyen et long terme.

[11] L'indicateur "Renforcer l'utilisation des TIC pour l'apprentissage" a été supprimé car les données sur le "pourcentage d'élèves ayant utilisé les TIC pour l'apprentissage" ne sont pas disponibles et que d'autres indicateurs mesurent l'impact du projet sur les compétences numériques.
L'indicateur "Pourcentage de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs qui effectuent des observations en classe à l'aide d'un outil actualisé" a été supprimé car un autre indicateur mesure l'impact de l'initiative COACH et l'impact du projet sur le travail des inspecteurs. Cela explique également pourquoi l'indicateur "Pourcentage d'inspecteurs et de conseillers pédagogiques évalués" a été supprimé.
L'indicateur "Pourcentage de directeurs d'école participant à une communauté de pratique" a été supprimé car les données ne sont pas disponibles.
L'indicateur "Nombre de copies d'examen produites par la DEC" a été supprimé car son utilité pour mesurer l'impact du projet a été jugée faible.
L'indicateur "Pourcentage de formateurs formés à l'analyse des méthodes pratiques d'enseignement" a été supprimé étant donné que d'autres indicateurs mesurent l'impact du projet sur la formation à l'enseignement et à l'apprentissage à distance.
L'indicateur "Pourcentage de comités de gestion scolaire formés et capables d'aider les parents à soutenir l'apprentissage de leurs enfants par des méthodes à distance" a été supprimé car les données ne sont pas disponibles et d'autres indicateurs mesurent l'impact du projet sur les comités de gestion scolaire.

Tableau 1. Résumé des activités du projet parent qui sont reconduites dans le cadre du financement additionnel

Composante	Activités du projet parent	FA
1	Établissement d'une norme de qualité pour les écoles maternelles	Déploiement dans toutes les écoles
1	Renforcement des capacités des enseignants du préscolaire en utilisant la méthode TEACH&COACH dans les écoles maternelles	Poursuite (tous les enseignants sont déjà inclus)
1	Construction et réhabilitation de salles de classe préscolaires	Reconduite
2	Programme d'apprentissage accéléré	Extension aux régions reculées
2	Construction et réhabilitation d'écoles primaires et de collèges	Extension aux régions reculées/défavorisées/à forte densité
2	Soutien aux enfants à besoins spécifiques et aux réfugiés	Reconduite
2	Mise en œuvre de plans sous-régionaux visant à promouvoir la scolarisation, en particulier celle des filles	Reconduite
3	Renforcement des capacités des enseignants du primaire en utilisant la méthode TEACH&COACH dans les écoles primaires	Extension à tous les enseignants
3	Renforcement du soutien aux enseignants	Reconduite
3	Utilisation des évaluations afin de suivre l'apprentissage des élèves et d'améliorer les pratiques enseignantes	Reconduite. Première participation au PASEC
4	Renforcement des capacités du MENFOP	Reconduite
4	Promotion de l'utilisation du SIGE	Reconduite

III. PRINCIPAUX RISQUES

Risques	Niveau	Description	Mesures d'atténuation
Globalement	Modéré	Le FA assurera la continuité du projet parent, qui s'est avéré efficace. Il soutiendra une réforme clé appuyée par le gouvernement, visant à faire progresser les transformations du système éducatif, en mettant particulièrement l'accent sur l'équité, les régions situées en dehors de la capitale et les groupes vulnérables.	Afin d'atténuer le risque de ne pas atteindre la transformation visée, une assistance technique a été incluse dans la conception du projet, qui sera combinée à un soutien durable de la Banque mondiale.
Politique et gouvernance	Modéré	L'actuel ministre de l'Éducation, en poste depuis 2016, a formé une équipe efficace au sein du MENFOP. Le projet est piloté par les directeurs généraux du ministère, ce qui garantit une forte appropriation gouvernementale des activités et une stabilité à long terme. Les prochaines élections présidentielles sont prévues pour 2026, pendant la durée du FA.	Les changements politiques sont atténués par la forte appropriation de l'équipe technique du MENFOP pendant la conception et la mise en œuvre du projet.
Macroéconomie	Important	La croissance économique du pays reste stable mais exposée à des chocs exogènes tels que les conflits et les fluctuations de l'économie mondiale. Les ralentissements économiques pourraient compromettre la marge de manœuvre budgétaire et les efforts de réforme du secteur.	Les objectifs sectoriels ont été classés par ordre de priorité pour tenir compte de la marge de manœuvre budgétaire limitée.
Conception du programme	Modéré	Les résultats encourageants des phases initiales du PRODA démontrent la capacité du MENFOP à adopter de nouvelles approches et à gérer une réforme complexe. Le FA capitalise sur cette capacité, en faisant passer la transformation à un niveau supérieur, avec un accent renouvelé sur l'équité et une délégation d'autorité aux régions et aux écoles. Des choix stratégiques ont dû être faits pour tenir compte du calendrier et du budget limités qui pourraient avoir un impact sur la réalisation des résultats	Afin d'atténuer ce risque, le FA s'appuiera sur les bases solides du projet parent, combinées à de nouvelles approches. Elle adoptera une conception catalytique afin de renouveler l'accent mis sur l'amélioration de l'offre pour les groupes vulnérables. L'assistance technique de la Banque mondiale et son soutien à la mise en œuvre ont été inclus dans la conception du projet.

		intermédiaires.	
Capacités institutionnelles	Important	Le MENFOP a renforcé ses capacités institutionnelles dans le cadre du PRODA. Un nouvel organigramme institutionnel a été validé en février 2024. Le FA rendra opérationnels les plans de déconcentration des responsabilités vers les régions, ce qui nécessitera le renforcement des capacités régionales et l'engagement du ministère dans la gestion du changement.	Afin d'atténuer ce risque, la déconcentration sera introduite progressivement, grâce à l'assistance technique et à l'engagement du MENFOP à renforcer les capacités locales, notamment dans des domaines tels que la planification ou le suivi et l'évaluation. Des activités de renforcement des capacités ont été incluses dans les composantes pertinentes.
Fiduciaire	Modéré	Les contrôles internes sont limités au sein du MENFOP et du ministère du Budget. LE FA capitalisera sur les compétences en matière de gestion financière et de passation de marchés acquises par l'équipe du MENFOP dans le cadre du PRODA.	Le manuel d'exécution du projet (MEP) sera mis à jour pour refléter les changements dans la gestion financière, le contrôle interne et d'autres caractéristiques. La fonction d'audit interne sera mise en œuvre en l'externalisant.

IV. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

A. Analyse économique et financière (le cas échéant)

27. **L'analyse économique qui sous-tend le FA proposé et les activités connexes est la même que celle du projet parent**. À l'instar du PRODA initial, ce FA vise à améliorer les résultats scolaires des élèves, en particulier ceux des élèves défavorisés, permettant ainsi de réduire les taux de redoublement et d'abandon scolaire et d'augmenter l'employabilité ainsi que les salaires futurs des élèves. Si l'on considère uniquement les rendements privés, une année supplémentaire de scolarité aurait un taux de rendement de 9 %.[12] La somme des bénéfices du projet sont probablement plus élevés si l'on prend en compte les rendements sociaux tels que l'augmentation de la productivité de la population, la réduction de la criminalité, le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration de la santé et de la nutrition.

28. **Le financement est destiné à des interventions fondées sur des données probantes et connues pour leur retour sur investissement élevé.** Les investissements dans l'enseignement préscolaire, en particulier pour les enfants défavorisés, comme c'est le cas dans la composante 1, contribuent à réduire les écarts de réussite scolaire, à augmenter les chances d'adopter des modes de vie plus sains et à réduire les coûts sociaux globaux. Des données disponibles aux États-Unis suggèrent un retour sur investissement de 7 à 10 % par an pour un enseignement préscolaire de qualité.[13] L'inégalité de l'accès à l'enseignement pour les personnes défavorisées, visée par la composante 2, entraîne de lourdes pertes en termes d'accumulation de capital humain et de richesse. Par exemple, les pertes causées par l'accès inégal des femmes à l'enseignement secondaire ont été estimées entre 15 et 30 000

[12] Psacharopoulos and Patrinos. 2018. Returns to investment in education: a decennial review of the global literature.
[13] Hackman. 2011. The Economics of Inequality: The Value of Early Childhood Education.

milliards USD au niveau mondial.[14] Il est donc rentable de veiller à ce que tous les enfants, indépendamment de leur sexe, de leur statut de réfugié ou de leurs besoins spécifiques, aient accès à un enseignement de qualité. Les pays à revenu faible et moyen inférieur comme Djibouti consacrent environ 75 % de leur budget de l'éducation aux coûts des enseignants.[15] L'augmentation de leur productivité, comme le prévoit la composante 3, peut donc transformer l'efficacité du système. Enfin, la composante 4 vise à soutenir la déconcentration des pouvoirs décisionnels vers les régions et à améliorer l'efficacité du système, garantissant ainsi que la politique nationale en matière d'éducation soit mise en œuvre de manière adaptée à la réalité locale et multipliant ainsi le potentiel d'impact des initiatives futures.

B. Aspect technique

29. **Ce FA devrait jouer un rôle de catalyseur sur le secteur de l'éducation, en soutenant des activités essentielles à la réussite du Schéma directeur de l'éducation et de la formation de Djibouti pour la période 2021-2035.** Il équilibre les investissements indispensables dans l'offre éducative, qui permettront d'ouvrir l'accès à la scolarisation aux enfants, avec des activités visant à améliorer la qualité de l'enseignement et les résultats scolaires, afin de remédier aux problèmes systémiques liés à l'abandon scolaire et au faible taux de transition vers l'enseignement secondaire supérieur. Le thème de l'équité est présent dans toutes les activités, qui ciblent les élèves défavorisés afin de garantir que ceux qui en ont le plus besoin puissent bénéficier de l'apprentissage. Des activités visant à améliorer l'efficacité du système sont également proposées, telles que des investissements dans des évaluations internationales des apprentissages et des initiatives de déconcentration. Enfin, le FA proposé tire les enseignements de la mise en œuvre du PRODA à ce jour et prévoit de nouveaux investissements dans des initiatives qui ont fait leurs preuves, notamment le mécanisme d'assurance qualité de l'enseignement préscolaire, l'enquête TEACH et l'initiative COACH qui y est associée, le PEA et les initiatives sous-régionales qui s'attaquent aux causes profondes du décrochage scolaire. Les activités proposées sont conformes aux normes internationales et aux besoins et capacités du pays.

C. Gestion financière

30. **L'évaluation de la gestion financière (GF) du MENFOP a été réalisée conformément à la politique et aux directives de la Banque mondiale en matière de financement des investissements**. Elle consistait à déterminer si ces entités disposaient d'un dispositif de GF acceptable, garantissant (a) que les fonds sont utilisés de manière efficace et économique aux fins prévues, b) l'établissement de rapports financiers périodiques précis, fiables et en temps opportun, et (c) la protection des actifs de l'entité.

31. **Les dispositions existantes en matière de GF offrent une assurance raisonnable que le produit du financement sera utilisé aux fins prévues, de manière transparente, efficace et efficiente**. Le MENFOP possède une expérience dans la gestion de projets financés par la Banque mondiale (P166059, P175483), dispose d'un spécialiste en gestion financière et a mis en place des procédures acceptables en matière de gestion financière. Si nécessaire, un agent supplémentaire chargé de la GF pourra être associé en accord avec la Banque mondiale afin d'absorber la charge de travail générée par le projet.

32. **Le don envisagé continuera d'être mis en œuvre conformément aux politiques et procédures internes standard de la Banque mondiale.** L'évaluation de la GF réalisée lors de l'instruction a conclu que le risque lié à la GF, en tant

[14] Wodon et al. 2018. Missed opportunities: The High cost of Not Educating Girls.
[15] UNESCO. 2024. Rapport mondial sur les enseignants : Remédier à la pénurie d'enseignants et transformer la profession.

que composante du risque fiduciaire, est important. Le MENFOP continuera d'être responsable de la gestion du projet, y compris des aspects liés à la GF. Les mesures d'atténuation proposées, détaillées à l'annexe 5, permettront au MENFOP de mettre en place un système de GF acceptable, conforme aux exigences de la politique/directive de la Banque mondiale en matière de GF. Grâce aux mesures d'atténuation proposées, le MENFOP satisfera les exigences de gestion financière conformément aux directives/lignes directrices de la Banque mondiale.

33. **Deux comptes dédiés (CD) distincts en dollars américains, l'un pour le don de l'IDA et l'autre pour celui du GPE, seront ouverts auprès d'une banque commerciale à Djibouti acceptable pour la BM**. De préférence, la même banque commerciale sera utilisée pour les paiements et les retraits des dépenses éligibles, qui seront accompagnés de pièces justificatives ou de relevés de dépenses (SOE) pour chaque catégorie de dépenses, conformément aux procédures applicables et aux directives de décaissement de la BM en matière de FPI. Le MENFOP sera chargé de soumettre les demandes de reconstitution mensuelles. Toutes les demandes de retrait seront dûment documentées, conservées et mises à la disposition de la BM et des auditeurs du projet pour examen. Tous les décaissements seront soumis aux conditions de l'accord de financement et aux procédures définies dans la lettre de décaissement et d'informations financières. Le FA disposera de comptes dédiés supplémentaires distincts afin de faciliter la distinction comptable entre les sources de financement et maintenir des procédures comptables similaires à celles auxquelles l'UEP est déjà habituée. Les nouveaux comptes dédiés seront ouverts après le règlement de la question des prêts expirés.

34. Ce deuxième financement additionnel vise les activités reconduites et des activités nouvelles. Les nouvelles activités qui seront financées par l'IDA sont différentes de celles financées dans le cadre du GPE. Par conséquent, les fonds alloués au financement des nouvelles activités seront disponibles simultanément. En revanche, le décaissement liés aux activités en cours sera séquentiel, en commençant par le TF0B1108, puis le TF0B654, et une fois ces TF entièrement décaissés, le deuxième financement supplémentaire entrera en vigueur, d'abord avec l'IDA, puis avec le GPE.

35. **La performance en matière de gestion financière du projet parent a été jugée modérément satisfaisante de manière constante**, la dernière évaluation de la performance financière, datant de novembre 2024, confirme cette notation. La notation « modérément satisfaisante » s'explique par des lacunes modérées constatées concernant (i) la visibilité de projection limité du suivi budgétaire, qui ne couvre pas toute la durée du projet, et (ii) la structure inadéquate de la fonction d'audit interne, en raison de la fusion de deux rôles et fonctions distinctes : le contrôle interne et l'audit interne, ce qui crée une fonction d'audit interne qui n'est pas conforme aux normes applicables de l'Institut des auditeurs internes. Des recommandations détaillées et documentées sur la manière de résoudre ces deux problèmes ont été fournies à l'Unité de gestion du projet, et leur mise en œuvre devrait intervenir prochainement. Il n'y a pas de rapports d'audit en retard. Le dernier rapport d'audit, qui devait être présenté le 30 juin 2024, a déjà été soumis et a reçu une opinion sans réserve.

36. **Le risque résiduel global en matière de GF du projet est important en raison de la nécessité de renforcer la gouvernance et le système de contrôle interne du MENFOP pour l'adapter à la nouvelle échelle du Projet**. Le risque sera réexaminé et révisé si nécessaire au cours de la mise en œuvre du projet. Les mesures d'atténuation proposées pour le MENFOP sont (a) l'ouverture de deux nouveaux comptes dédiés (CD) dans une institution financière acceptable pour la Banque mondiale, (b) la mise à niveau du système comptable pour l'enregistrement des transactions du projet et la préparation des rapports financiers, (c) l'obtention d'un accord avec la Banque mondiale sur les procédures financières et comptables minimales à inclure dans le MEP, qui tiendront compte des spécificités du don et du prêt ainsi que des directives de la Banque mondiale en matière de GF, et (d) l'obtention d'un accord avec la Banque mondiale sur les termes de référence pour le recrutement d'un auditeur externe et les recrutements

ultérieurs. Une fois que le FA sera entré en vigueur, l'équipe de projet de la Banque mondiale examinera si ces conditions ont été remplies.

D. Marchés publics

37. **Les règles et procédures applicables en matière de passation des marchés ainsi que les dispositions institutionnelles relatives au projet parent restent inchangées pour ce FA**. Il convient de noter que la passation de marchés entreprise pour atteindre les PBR est également soumise aux règles de passation de marchés de la Banque mondiale.

38. **Capacité de passation des marchés** : la mise en œuvre de ce FA s'appuiera sur l'expérience acquise au cours des quatre années et demie qu'a duré le projet parent. L'agence d'exécution dispose de trois spécialistes en passation de marchés qui ont considérablement renforcé leurs capacités en matière de gestion de la passation de marchés des projets. Ces spécialistes ont déjà participé à des sessions de formation sur les procédures de passation de marchés et la gestion des contrats. Étant donné que les activités de passation de marchés envisagées dans le cadre de ce FA sont comparables en taille et en nature à celles du projet parent, l'exécution du plan de passation de marchés devrait être accélérée au cours de la durée de vie du projet.

39. **Portée de la passation des marchés** : le FA couvrira (a) les petits contrats de travaux pour la construction ou l'amélioration d'écoles, (b) l'achat de petits équipements et de scolaire, (c) les services de conseil, principalement des consultants individuels, et (d) le renforcement des systèmes d'information de gestion. La passation des marchés visera principalement le marché national en raison de la petite taille et de la simplicité des contrats, aucun contrat individuel n'étant estimé à plus de 500 000 USD. Tous les contrats feront l'objet d'un examen a posteriori et aucun ne sera évalué à l'aide d'un système de notation. L'emprunteur a élaboré une stratégie simplifiée de passation des marchés pour le projet, à partir de laquelle un plan de passation des marchés sera élaboré pour examen et approbation avant les négociations.

40. **Principaux risques liés à la passation de marchés et mesures d'atténuation** : le risque lié à la passation des marchés englobe à la fois le projet parent et le FA, le niveau de risque étant maintenu à "modéré". Toutefois, certains facteurs de risque doivent être surveillés, notamment les retards dans le traitement des marchés et l'enregistrement des données, ainsi que la qualité technique des travaux de construction et d'amélioration des écoles. Les mesures d'atténuation comprendront l'approche proactive de l'agence et la supervision technique étroite des travaux par l'ingénieur engagé pour appuyer la Direction des infrastructures du ministère de l'Education.

E. Politiques juridiques et opérationnelles

	Déclenchée ?
Projets sur les voies navigables internationales OP 7.50	Non
Projets dans les zones contestées OP 7.60	Non

F. Environnement et société

41. **L'évaluation des risques environnementaux et sociaux liés au Financement additionnel (FA) a été maintenue à « modéré »,** conformément à celle du projet parent, et sera gérée en conséquence. Le CGES sera mis à jour afin de refléter les nouvelles activités, les nouveaux risques et les impacts potentiels associés au FA.

42. **Le FA permettra de financer diverses initiatives,** notamment l'équipement des salles de classe préscolaires existantes, la construction et l'ameublement de classes supplémentaires dans les zones rurales et urbaines, ainsi que des campagnes de sensibilisation visant à familiariser les communautés avec les programmes préscolaires. Il permettra également de soutenir la création de cantines scolaires, de mettre en œuvre des stratégies en faveur des enfants à besoins spécifiques et d'offrir un soutien psychologique aux enseignants et aux élèves. En outre, le FA soutiendra la création et le renforcement des capacités des nouvelles directions générales, fournira des outils de formation et d'accompagnement aux enseignants et mettra en place un mécanisme de contractualisation des performances pour les écoles. Dans l'ensemble, le FA devrait avoir des effets positifs, notamment en améliorant la qualité de l'éducation de la petite enfance, en augmentant les taux de scolarisation et de rétention et en améliorant l'accès à l'enseignement préscolaire dans les zones reculées. Le projet veillera également à ce que les salles de classe nouvellement construites soient résilientes au changement climatique, afin d'atténuer les risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes et de garantir la durabilité à long terme des infrastructures. La gestion des ressources en eau sera intégrée dans les activités de construction afin de prévenir la surexploitation ou la contamination des ressources en eau locales, en particulier dans les zones où l'accès à l'eau potable est limité. Bien que le projet comporte des activités sur plusieurs sites, les impacts environnementaux cumulés ne devraient pas dépasser des niveaux gérables si des mesures d'atténuation appropriées sont appliquées. Les impacts sont prévisibles et réversibles grâce à des mesures d'atténuation appropriées, telles que la mise en œuvre de plans de gestion environnementale et sociale (PGES) spécifiques à chaque site et la réalisation d'un suivi environnemental régulier. Si le MENFOP dispose d'une certaine expérience en matière de gestion des risques environnementaux grâce à des projets antérieurs, les capacités au niveau régional pourraient devoir être renforcées afin de garantir le respect et la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation.

43. Les **principaux risques environnementaux** sont associés à des travaux de génie civil mineurs, tels que les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés, le bruit et les vibrations, la production de poussière et la gestion des déchets de construction. La production potentielle de déchets de construction, de matières dangereuses (peinture, solvants, etc.) et de déchets alimentaires provenant des cantines nécessite une élimination appropriée afin d'éviter tout préjudice pour l'environnement.

44. **Les principaux risques sociaux** comprennent les risques liés au travail, à l'engagement insuffisant des parties prenantes, à l'accès à la terre et à la réinstallation potentielle, à la possibilité de découvertes accidentelles, à l'exclusion des bénéficiaires, des groupes vulnérables (personnes handicapées, réfugiés, minorités, etc.), en particulier lorsque la capacité d'inscription au préscolaire est limitée et que les mécanismes de règlement des griefs ne fonctionnent pas. Il existe également un risque d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels par les travailleurs du Projet, qui peuvent être en contact avec les communautés scolaires, y compris les enfants. Il existe également des risques liés aux conditions de travail, y compris le travail des enfants et le travail forcé, à la santé et à la sécurité au travail pour les personnes impliquées dans les constructions.

45. **Le plan d'engagement environnemental et social (PEES), le plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP), le cadre de politique de réinstallation (RPF), le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et les procédures de gestion du travail (LMP) du projet parent seront mis à jour en vue de leur application au FA.** Le mécanisme de règlement des griefs (MRG) existant s'appliquera également au FA. Le MENFOP a organisé une réunion de mobilisation des parties prenantes le 19 décembre 2024, au cours de laquelle il a abordé l'importance du

MRG et exposé les grandes lignes de sa mise en œuvre. Il s'agit notamment de mettre en place des canaux pour le dépôt des plaintes, leur enregistrement et leur documentation, ainsi que la communication des réponses avec un suivi, un retour d'information et des mécanismes de résolution. Lors de la réunion des parties prenantes, il a également été question de lancer des campagnes de sensibilisation dans les écoles et les communautés afin de promouvoir le MRG. Ces campagnes utiliseront divers médias, tels que des affiches, la radio, des plateformes numériques, un formulaire en ligne et des boîtes de plainte sécurisées, tout en garantissant l'anonymat et la confidentialité.

46. Afin d'atténuer les risques d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels, le MRG mettra en place des procédures spécifiques pour les violences sexistes, notamment le signalement confidentiel et la documentation sûre et éthique des cas. En outre, dans le cadre des consultations des parties prenantes du projet, les personnes touchées par le projet doivent être correctement informées des risques de violence sexiste et des activités du projet afin de recueillir leurs commentaires sur la conception du projet et les questions de sauvegarde. Le plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) du projet, qui sera mis en œuvre pendant toute la durée du projet afin de tenir les communautés locales et les autres parties prenantes informées des activités du projet, abordera spécifiquement les questions liées à la violence sexiste.

47. En outre, un plan d'action contre la violence basée sur le genre sera élaboré après l'entrée en vigueur du FA. Tous les instruments environnementaux et sociaux seront mis à jour, diffusés et appliqués à la fois au projet parent et au FA. Le plan de ciblage inclusif prévoit une communication claire sur les critères d'éligibilité afin que tous les habitants, quels que soient leur statut et leur milieu socio-économique, puissent bénéficier des projets. En s'attaquant à ces risques à l'aide de mesures de gestion appropriées, le projet peut garantir la réalisation de son objectif tout en minimisant les impacts sociaux négatifs.

G. Alignement sur l'Accord de Paris

48. **Le FA proposé est aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris (AP) en matière d'adaptation et d'atténuation.** Le FA a été jugé " peu complexe " au regard de l'AP et la plupart des activités du Projet sont universellement alignées. Le FA est conforme aux rapports nationaux sur le climat et le développement (CCDR) de Djibouti. Il est peu probable que les risques liés aux aléas climatiques aient une incidence significative sur le FA et ses objectifs, et il ne présente pas de risque significatif d'avoir un impact négatif sur les voies de développement à faibles émissions de GES du pays.

- **Évaluation et réduction des risques d'adaptation :** le FA a fait l'objet d'un examen approfondi des risques climatiques et de catastrophe, et son emplacement a été identifié comme très vulnérable aux aléas climatiques et géophysiques à Djibouti. Les principaux risques identifiés soulignent la vulnérabilité importante de Djibouti aux phénomènes météorologiques extrêmes, qui font peser des risques considérables sur les infrastructures et le développement global du pays. La région se caractérise par des températures élevées constantes, qui peuvent exacerber les difficultés rencontrées par les communautés et les écosystèmes. En outre, la capitale a déjà été touchée par des inondations, un phénomène qui, non seulement, perturbe la vie quotidienne, mais peut également endommager des infrastructures essentielles, entraîner la fermeture d'écoles et retarder la mise en œuvre de projets en cours. Ces phénomènes météorologiques extrêmes devraient se reproduire, créant un environnement difficile pour l'exécution du projet. Toutefois, bien que les risques associés à ces facteurs climatiques soient bien documentés et compris, leurs effets immédiats sur l'avancement du projet devraient être limités. Le FA

proposé continuera à s'aligner sur les activités d'adaptation présentées en annexe 2 du PAD du PRODA et en annexe 4 du présent document de projet.

- **Les activités relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets sont les suivantes :** (a) la construction et la réhabilitation : veiller à ce que les installations éducatives construites soient situées en dehors de la ligne d'inondation et aient des fenêtres orientées vers le nord ; encourager l'utilisation de panneaux solaires ; garantir l'efficacité énergétique dans les écoles maternelles et encourager l'utilisation de citernes de récupération d'eau de pluie pour irriguer les aires de jeux, pour les toilettes et pour le lavage des mains ; afin d'atténuer la chaleur, la conception de la construction recommandera des toits plats plutôt que pentus afin de réduire la surface d'absorption de la chaleur. En outre, les bâtiments seront peints en blanc pour réfléchir la chaleur. Le matériau utilisé pour les toits sera suffisamment robuste afin de leur permettre de résister aux vents violents et à la pluie pendant les périodes cycloniques ; (b) le renforcement des capacités des écoles en matière de gestion des risques de catastrophes par la formation des chefs d'établissement et inclusion de ce point dans le test de compétence requis pour les directeurs d'école ; (c) la résilience des systèmes d'information aux risques climatiques sera renforcée grâce à l'utilisation de services cloud.

V. MECANISMES DE REGLEMENT DE GRIEFS DE LA BANQUE MONDIALE

Règlement des griefs : les communautés et les personnes qui s'estiment lésées par un projet soutenu par la Banque mondiale peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de règlement de griefs existants au niveau du Projet ou du Service de règlement des griefs (GRS) de la Banque. Le GRS veille à ce que les plaintes reçues soient examinées rapidement afin de répondre aux préoccupations liées au projet. Les communautés et les personnes touchées par le projet peuvent soumettre leur plainte au mécanisme indépendant de responsabilisation (AM) de la Banque. L'AM comprend le Panel d'inspection, qui détermine si un préjudice a été causé ou pourrait être causé par le non-respect par la Banque de ses politiques et procédures, et le Service de règlement des différends, qui offre aux communautés et aux emprunteurs la possibilité de régler leurs plaintes par le biais d'un processus de règlement des différends. Les plaintes peuvent être soumises à l'AM à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la direction de la Banque et après que celle-ci a eu la possibilité d'y répondre. Pour plus d'informations sur la manière de soumettre une plainte au Service de règlement des griefs (GRS) de la Banque, consultez le site http://www.worldbank.org/GRS. Pour savoir comment déposer une plainte auprès du Mécanisme de responsabilisation de la Banque, consultez le site https://accountability.worldbank.org.

VI. MODIFICATIONS PROPOSÉES

Informations sur l'opération	Modifications proposées	Informations sur l'opération	Modifications proposées
Résultats	Oui	Prolongation de la date de clôture du prêt	Oui
Modalités de mise en œuvre	Oui	Calendrier de mise en œuvre	Oui

Estimation des décaissements	Oui	Modalités de mise en œuvre	Oui
Modalités de décaissement	Oui	Annulations de prêts	Non
Composantes	Oui	Réaffectations	Non
Objectif de développement	Non	Gestion financière	Non
Description sommaire (Résumé de l'opération)	Non	Marchés publics	Non
Politiques juridiques et opérationnelles	Non	Dispositions institutionnelles	Non
MFD/PCE	Non		
Clauses juridiques	Non		
Conditions	Non		
Autres institutions régionales	Non		
Clients	Non		
Pays bénéficiaire	Non		

VII. MODIFICATION(S) DÉTAILLÉE(S)

COMPOSANTES

Dernière approbation			Proposition	
Nom de la composante	**Coût (USD)**	**Action**	**Nom de la composante**	**Coût (USD)**
Composante 1 : Mise en place des fondements d'un enseignement préscolaire de qualité	3.000.000,00	Pas de changement	Composante 1 : Mise en place des fondements d'un enseignement préscolaire de qualité	4.150.000,00
Composante 2 : Elargissement de l'accès à l'enseignement primaire et au premier cycle du secondaire, et amélioration des taux de rétention dans ces cycles	14.750.000,00	Pas de changement	Composante 2 : Elargissement de l'accès à l'enseignement primaire et au premier cycle du secondaire, et amélioration des taux de rétention dans ces cycles	20.330.000,00
Composante 3 : Renforcement des capacités en vue de soutenir l'enseignement et	10.050.000,00	Pas de changement	Composante 3 : Renforcement des capacités en vue de soutenir l'enseignement et	12.510.000,00

l'apprentissage			l'apprentissage	
Composante 4 : Renforcement des capacités de gestion et des systèmes de données du MENFOP	2.550.000,00	Pas de changement	Composante 4 : Renforcement des capacités de gestion et des systèmes de données du MENFOP	4.710.000,00
TOTAL	**30.350.000,00**			**41.700.000,00**

COÛTS ET FINANCEMENT

Facilitation de l'accès aux capitaux privés

S'agit-il d'un projet favorisant l'accès aux services financiers multiformes ?

Ce projet favorise-t-il l'accès aux capitaux privés ?

PRÊTS

Clôture du prêt

Prêt/Crédit/Fonds fiduciaire	Statut	Clôture initiale	Clôture(s) révisée(s)	Clôture proposée	Date limite proposée pour les demandes de retrait
IDA-E4390-001	Non effectif				
TF-C7810-001	Non effectif				
IDA-64490-001	Effectif	15-déc-2024	30-juin-2025	30-juin-2029	30-oct-2029
IDA-D4850-001	Effectif	15-déc-2024	30-juin-2025	30-juin-2029	30-Oct-2029
TF-B1108-001	Effectif	15-déc-2024	30-juin-2025	15-déc-2026	15-avr-2027
TF-B6054-001	Effectif	15-déc-2024	30-juin-2025	15-déc-2026	15-avr-2027
TF-B6756-001	Effectif	30-Juin-2024	30-juin-2025	31 août 2025	31-déc-2025

DECAISSEMENTS

Dates de l'opération et détails des projections

Raisons de modifier la date de décaissement intégral et/ou les projections

Financement additionnel

Date de début de la mise en œuvre	Date de clôture de l'opération

30 septembre 2019	30 juin 2025

Date prévue pour le décaissement intégral

31 octobre 2029

Décaissements prévus (en USD) (absolus)

Exercice	Estimation initiale lors de la préparation (Dossier d'approbation - 16 juin 2020)	Estimation révisée	Réel
EXERCICE 2020	1.666.666,66	338.923,00	338.923,00
EXERCICE 2021	3.800.000,00	4.200.863,14	4.200.863,14
EXERCICE 2022	7.600.000,00	5.678.118,89	5.678.118,89
EXERCICE 2023	6.600.000,00	4.820.420,68	4.820.420,68
EXERCICE 2024	4.350.000,00	5.955.711,46	5.955.711,46
EXERCICE 2025	3.700.000,00	4.355.962,83	4.178.492,52
EXERCICE 2026	0,00	4.200.000,00	0,00
EXERCICE 2027	0,00	4.000.000,00	0,00
EXERCICE 2028	0,00	4.000.000,00	0,00
EXERCICE 2029	0,00	4.000.000,00	0,00
EXERCICE 2030	0,00	150.000,00	0,00

ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Vue d'ensemble

Lieu de l'opération

Lieu de l'opération et caractéristiques physiques saillantes pertinentes pour l'évaluation des NES (géographiques, environnementales, sociales) (si elles sont connues)
Régions rurales et zone périurbaine de Djibouti-ville

Lieu(x) d'exploitation détaillé(s) et caractéristiques physiques saillantes pertinentes pour l'évaluation des NES (géographiques, environnementales, sociales)
Le projet de financement additionnel sera mis en œuvre dans les centres urbains et les zones rurales à l'échelle nationale, en mettant l'accent sur les régions non prises en compte dans le projet initial. Les bénéficiaires sont (a) les élèves de l'enseignement préscolaire, primaire et du premier cycle du secondaire, en particulier ceux issus de groupes vulnérables tels que les réfugiés, les élèves en milieu rural, les filles et les élèves à besoins spécifiques, et indirectement, leurs familles, et (b) les enseignants, les chefs d'établissement, les conseillers pédagogiques, les inspecteurs et les formateurs d'enseignants qui bénéficieront d'un perfectionnement professionnel. Ce projet est mis en œuvre par le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (MENFOP). Il existe des disparités dans l'accès à l'éducation en fonction de la région, du sexe et du revenu. Les groupes vulnérables comprennent les enfants non scolarisés, les habitants des zones enclavées, les réfugiés

et les enfants à besoins spécifiques. Les disparités entre les sexes restent importantes, avec des taux de scolarisation plus faibles chez les filles. Les réfugiés, notamment les Somaliens, les Yéménites, les Éthiopiens et les Érythréens, sont confrontés à des difficultés en matière d'éducation, avec un faible taux de fréquentation scolaire chez les enfants réfugiés. Le MENFOP a mis au point des programmes visant à soutenir les élèves à besoins spécifiques et a relevé les défis du COVID-19 grâce à l'apprentissage à distance et les plateformes d'apprentissage en ligne. La Banque mondiale soutient le MENFOP avec des projets tels que le PRODA, le projet d'éducation d'urgence en riposte au COVID-19 et des financements supplémentaires. Ces initiatives visent à améliorer la qualité de l'enseignement, l'accès et les taux de rétention, en se concentrant sur les groupes vulnérables et en renforçant les capacités du MENFOP. Le PRODA finance la construction et la réhabilitation d'écoles, d'installations sanitaires, de cafétérias et assure l'élaboration de programmes d'études pour les élèves à besoins spécifiques. Il finance également des programmes de repas et des activités de sensibilisation. La mise en œuvre actuelle comprend des travaux de génie civil sur environ cinquante sites. Le premier financement additionnel assure l'équipement informatique, les services de conseil et les travaux de génie civil mineurs. Ce deuxième financement additionnel est partiellement assuré par le GPE. Il permettra de soutenir, par exemple, la construction et la réhabilitation de salles de classe, les efforts visant à scolariser les enfants non scolarisés, l'assistance aux enfants à besoins spécifiques et aux groupes vulnérables, l'apprentissage en vue de meilleurs résultats, et l'amélioration de l'encadrement local des enseignants et des stagiaires.

Capacités institutionnelles de l'Emprunteur

Le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (MENFOP) mettra en œuvre le projet. Il a l'expérience des projets financés par la Banque, puisqu'il gère actuellement les projets PRODA et SKILLS. L'Unité d'exécution du projet dispose d'un consultant en environnement et d'une personne chargée des questions de genre, qui gèrent les risques environnementaux et sociaux (E&S). Le MENFOP a pris en charge la préparation et la mise en œuvre de projets, y compris des projets de la Banque mondiale tels que PRODA (P166059) et son financement additionnel (P175464). Malgré le renforcement de sa DGA et de son unité de soutien aux projets, la capacité régionale du MENFOP à gérer les risques environnementaux et sociaux reste limitée, avec des performances modérées sur les projets en cours, en particulier la faiblesse du mécanisme de règlement des griefs. Le MENFOP a recruté un expert E&S à temps partiel en 2020 et prévoit d'autres formations et embauches. Avec deux projets existants, ce nouveau projet s'adjoindra un assistant social pour appuyer la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes et des mécanismes de règlement des griefs. En outre, des points focaux E&S seront désignés au sein des équipes d'inspection régionales et des écoles bénéficiaires, ainsi qu'au sein des bureaux du CIPREN et de la CFEEF en raison des travaux de réhabilitation prévus. Ces points focaux aideront à contrôler la mise en œuvre des instruments E&S, à assurer la conformité au protocole COVID-19, à gérer les mécanismes de règlement de griefs et à faire appliquer les mesures anti-violence dans les écoles.

Evaluation	
Classification des risques environnementaux et sociaux	
Évaluation des risques environnementaux	Évaluation des risques sociaux
Modéré	Modéré
Évaluation initiale des risques environnementaux et sociaux (ESRC)	Évaluation révisée des risques environnementaux et sociaux (ESRC)
Modéré	Modéré

Normes environnementales et sociales

Normes E & S (NES)	Pertinence
NES 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	Pertinent

NES 10 : Mobilisation des parties prenantes et diffusion de l'information	Pertinent
NES 2 : Emploi et conditions de travail	Pertinent
NES 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution	Pertinent
NES 4 : Santé et sécurité des communautés	Pertinent
NES 5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire	Pertinent
NES 6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	Actuellement non-pertinent
NES 7 : Peuples autochtones/ Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées	Actuellement non-pertinent
NES 8 : Patrimoine culturel	Pertinent
NES 9 : Intermédiaires financiers	Actuellement non-pertinent

Résumé de l'évaluation des risques et des impacts environnementaux et sociaux

La notation des risques environnementaux et sociaux liés au Financement additionnel (FA) a été maintenue à « modéré », conformément à celle du projet parent, et sera gérée en conséquence. Les instruments environnementaux et sociaux du projet parent continueront de s'appliquer au FA, avec les ajouts nécessaires au manuel d'exécution du projet (MEP) si nécessaire pour tenir compte des nouvelles activités, des nouveaux risques et des impacts potentiels. Le cadre de gestion environnementale et sociale sera mis à jour, si nécessaire, dans les deux mois suivant son entrée en vigueur afin de garantir la mise en place de mesures d'atténuation des risques appropriées. Le FA couvrira des activités telles que la fourniture d'équipements pour les salles de classe préscolaires, la construction et l'ameublement de salles de classe supplémentaires dans les zones rurales et urbaines, et des campagnes de sensibilisation des communautés à l'enseignement préscolaire. Il permettra également de soutenir la création de cantines scolaires, des stratégies en faveur des enfants à besoins spécifiques, l'accompagnement psychologique des enseignants et des élèves, le renforcement des capacités des nouvelles directions générales, la formation et l'encadrement des enseignants, et un mécanisme de contrat de performance pour les écoles. Ces activités devraient avoir des effets positifs, notamment l'amélioration de la qualité de l'éducation de la petite enfance, l'augmentation des taux de scolarisation et de rétention, et l'amélioration de l'accès dans les zones reculées. Les salles de classe nouvellement construites seront conçues pour résister aux conditions climatiques extrêmes, afin de garantir leur durabilité. Des mesures de gestion des ressources en eau seront intégrées dans les activités de construction afin de prévenir la surexploitation ou la contamination des ressources en eau locales, en particulier dans les zones où l'accès à l'eau potable est limité. Bien que le projet comporte des activités sur plusieurs sites, les impacts environnementaux cumulés ne devraient pas dépasser des niveaux gérables si des mesures d'atténuation appropriées sont appliquées. Les impacts sont prévisibles et réversibles grâce à des mesures d'atténuation appropriées, telles que la mise en œuvre de plans de gestion environnementale et sociale (PGES) spécifiques à chaque site et la réalisation d'un suivi environnemental régulier. Si le MENFOP dispose d'une certaine expérience en matière de gestion des risques environnementaux grâce à des projets antérieurs, les capacités au niveau régional pourraient devoir être renforcées afin de garantir le respect et la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation. Les principaux risques environnementaux sont liés à des travaux de génie civil mineurs, tels que les risques pour la santé et la sécurité au travail et dans la communauté, le bruit et les vibrations, la production de poussière et la gestion des déchets de construction. La production potentielle de déchets de construction, de matières dangereuses (par exemple, peinture, solvants) et de déchets alimentaires provenant des cantines nécessite une élimination appropriée afin d'éviter tout

préjudice pour l'environnement. Les principaux risques sociaux comprennent les risques liés au travail, l'engagement insuffisant des parties prenantes, les risques liés à l'accès à la terre et aux éventuelles réinstallations, la possibilité de découvertes accidentelles (découvertes fortuites), les risques d'exclusion des bénéficiaires, l'exclusion des groupes vulnérables (personnes handicapées, réfugiés, minorités, etc.), en particulier lorsque la capacité d'accueil des écoles maternelles est limitée, et l'inefficacité des mécanismes de règlement des griefs. Il existe également un risque d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels par les travailleurs du projet, qui peuvent être en contact avec les communautés scolaires, y compris les enfants. Il existe en outre des risques liés aux conditions de travail, notamment le travail des enfants et le travail forcé, ainsi qu'à la santé et la sécurité au travail des personnes impliquées dans les travaux de construction. Les mesures proposées dans le PMPP, le PGES et le LMP du projet parent pour atténuer ces risques resteront pertinentes et continueront de s'appliquer au FA. Le FA continuera à s'appuyer sur les instruments du projet parent, avec des ajouts au MEP, si nécessaire, afin de refléter les nouvelles activités et les nouveaux risques. Le mécanisme de règlement des griefs (MRG) existant sera également étendu au FA. Afin d'atténuer les risques liés à la violence basée sur le genre (VBG), le MRG renforcera les procédures spécifiques relatives à la violence sexiste, notamment le signalement confidentiel et la documentation sûre et éthique des cas de violence sexiste. En outre, dans le cadre des consultations avec les parties prenantes du projet, les personnes touchées par le projet doivent être correctement informées des risques de VBG et des activités du projet afin de recueillir leurs observations sur la conception du projet et les questions de sauvegarde. Le plan de mobilisation des parties prenantes du projet parent, y compris le plan d'action contre la VBG, sera mis en œuvre pendant toute la durée du projet. Ce plan vise à tenir les communautés locales et les autres parties prenantes informées des activités du projet et à traiter spécifiquement les questions liées à la VBG. Tous les instruments environnementaux et sociaux seront mis à jour, diffusés et appliqués à la fois au projet parent et au FA. Le plan de ciblage d'inclusivité comprend une communication claire sur les critères d'éligibilité, garantissant que tous les habitants, quel que soit leur statut et leur situation socio-économique, puissent bénéficier des projets. En traitant ces risques avec des mesures de gestion appropriées, le projet peut garantir la réalisation de son objectif tout en minimisant les impacts sociaux négatifs.

Dernière date de finalisation	Une approche commune est-elle envisagée ?
10 mars 2025	Non

RESULTATS

PAYS: Djibouti

Projet d'élargissement des opportunités d'apprentissage

For Official Use Only

Objectif(s) de développement du projet

L'objectif de développement du projet consiste à accroître l'accès équitable à l'enseignement de base, à améliorer les pratiques pédagogiques et à renforcer les capacités de gestion du MENFOP.

Indicateurs d'ODP par résultats d'ODP

Objectif(s) de développement du projet

Indicateurs PDO par résultats PDO

Ligne de base	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Période 7	Période 8	Période 9	Période d'achèvement
Amélioration de l'accès équitable à l'éducation de base										
Réviser **ODP #1 : Nombre supplémentaire d'élèves du niveau primaire en dehors de l'école inscrits à l'école primaire, ventilés par sexe et populations vulnérables (filles, réfugiés, élèves ruraux et élèves ayant des besoins spécifiques)** (Nombre) Résultat de l'ODP										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
0.00	0.00	4,000.00	11,000.00	16,000.00	22,000.00	25,000	28,000	31,000	34,000	37,000
Réviser **ODP #2 : Indice de parité entre les sexes au premier cycle du secondaire (désagrégé urbain/rural) - Indicateur de résultats de genre** (nombre) Résultat PDO										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
0,82	0,82	0,83	0,84	0,86	0,87	0,87	0,88	0,89	0,89	0,90
Renforcement de la capacité de gestion de MENFOP										

For Official Use Only

Réviser **ODP #4 : Les évaluations de l'apprentissage sont révisées et administrées** (Texte) Résultat PDO										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
Non	Non	Les cadres nationaux d'évaluation des apprentissages au primaire sont officiellement approuvés et l'évaluation nationale des acquis scolaires au primaire est administrée.	Les cadres d'évaluation des OTI de l'année 2 et de l'année 5 sont officiellement approuvés.	Révision de l'année 2 et de l'année 5 de l'OTI administrée	Des OTI révisés (années 2 et 5) et au moins une évaluation nationale de l'apprentissage sont administrés	Des OTI révisés (années 2 et 5) et au moins une évaluation nationale de l'apprentissage sont administrés	Des OTI révisés (années 2 et 5) et au moins une évaluation nationale de l'apprentissage sont administrés	Des OTI révisés (années 2 et 5) et au moins une évaluation nationale de l'apprentissage sont administrés	Des OTI révisés (années 2 et 5) et au moins une évaluation nationale de l'apprentissage sont administrés	Des OTI révisés (années 2 et 5) et au moins une évaluation nationale de l'apprentissage sont administrés
Amélioration des pratiques enseignantes										
Revise **ODP #3 : Score moyen des enseignants dont les compétences ont été mesurées à l'aide d'un outil d'observation en classe, ventilé par niveau primaire et préscolaire** (Texte)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
0.00	0.00	0.00	0.00	3/5 pour les enseignants du primaire et 2,71/5 pour les enseignants du préscolaire selon l'enquête TEACH 22/23	3,28/5 pour les enseignants du primaire et 3,2/5 pour les enseignants du préscolaire selon l'enquête TEACH 23/24	3,28/5 pour les enseignants du primaire et 3,2/5 pour les enseignants du préscolaire selon l'enquête TEACH 23/24	+0,4/5 par rapport à la ligne de base pour les enseignants du primaire et +0,5/5 pour les enseignants du préscolaire	+0,4/5 par rapport à la ligne de base pour les enseignants du primaire et +0,5/5 pour les enseignants du préscolaire	+0,5/5 par rapport à la ligne de base pour les enseignants du primaire et +0,7/5 pour les enseignants du préscolaire	+0,5/5 par rapport à la ligne de base pour les enseignants du primaire et +0,7/5 pour les enseignants du préscolaire

For Official Use Only

Indicateurs de résultats intermédiaires par composantes

Ligne de base	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Période 7	Période 8	Période 9	Période d'achèvement
Révisé **Composante 1 : Poser les fondements d'une éducation préscolaire de qualité**										
Réviser **Normes de qualité préscolaires approuvées** (Texte) Composante										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
Non	Non	Non	Des normes de qualité du préscolaire sont élaborées et approuvées	Mise à l'essai d'un instrument de mesure des normes de qualité	Au moins 20 % des écoles maternelles publiques et privées répondent aux normes de qualité	Au moins 30 % des écoles maternelles publiques et privées répondent aux normes de qualité	Au moins 40 % des écoles maternelles publiques et privées répondent aux normes de qualité	Au moins 50 % des écoles maternelles publiques et privées répondent aux normes de qualité	Au moins 55 % des écoles maternelles publiques et privées répondent aux normes de qualité	Au moins 60 % des écoles maternelles publiques et privées répondent aux normes de qualité
Réviser **Nombre d'enseignants du préscolaire formés au nouveau curriculum (CRI)** (Texte)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
Non	Non	Un cadre de compétences pour les enseignants du préscolaire est adopté.	Des programmes de formation pour les enseignants des écoles publiques et communautaires sont approuvés, 25 enseignants préscolaires publics sont formés.	35 enseignants du préscolaire public sont formés.	60 enseignants du préscolaire public sont formés.	60 enseignants du préscolaire public sont formés.	60 enseignants du préscolaire public sont formés.	60 enseignants du préscolaire public sont formés.	60 enseignants du préscolaire public sont formés.	60 enseignants du préscolaire public sont formés.

For Official Use Only

Révision **Constructions ou réhabilitation de salles de classe préscolaires publiques supplémentaires** (Nombre) Composante										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
0	0	11	15	15	41	41	48	55	63	70
Nouveau **Nombre d'enfants inscrits chaque année à l'école maternelle publique** (Nombre)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
0	0	0	0	0	3,800	3,950	4,100	4,250	4,400	4,550
Révisé **Composante 2 : Élargir l'accès et améliorer le matien au primaire et au premier cycle du secondaire**										
Pourcentage d'écoles primaires et du premier cycle du secondaire en milieu rural disposant d'installations adéquates (point d'eau, latrines, source d'énergie électrique ou solaire) (en pourcentage)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
47,00	50,00	60,00	65,00	67,00	70,00	75,00	80,00	85,00	90,00	90,00
Nombre de cantines scolaires mises aux normes (stockage et réfectoire) (Texte)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
0	0	15 cantines	30 cantines	40 cantines	45 cantines	55 cantines	60 cantines	65 cantines	70 cantines	70 cantines
Approbation des plans sous-régionaux visant à promouvoir la scolarisation et à réduire le décrochage scolaire (Texte)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
Pas de stratégie	Pas de stratégie	Des plans sous-régionaux visant à promouvoir la scolarisation et à réduire l'abandon scolaire sont approuvés.	Interventions pilotes dans cinq sous-régions. Evaluation des interventions pilotes	Mise à l'échelle d' interventions adaptées dans les cinq régions	Des interventions adaptées sont mises en œuvre dans les cinq régions	Des interventions adaptées sont mises en œuvre dans les cinq régions	Des interventions adaptées sont mises en œuvre dans les cinq régions	Des interventions adaptées sont mises en œuvre dans les cinq régions	Des interventions adaptées sont mises en œuvre dans les cinq régions	Des interventions adaptées sont mises en œuvre dans les cinq régions
Réviser **Taux de redoublement en 5ème année** (pourcentage)										
Mai/201	juin/202	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029

For Official Use Only

9	0									
24,40	22,00	20,00	18,00	16,00	14,40	14.40	14,40	14,40	14,40	14,40
Révisé **Composante 3 : Renforcement des capacités de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage**										
Les niveaux d'évaluation en mathématiques et dans au moins une langue sont officiellement approuvés dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire (Texte)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
Non	Non	Les niveaux d'évaluation pour le premier cycle de l'enseignement primaire en mathématiques et dans au moins une langue sont officiellement approuvés.	Les niveaux d'évaluation pour le deuxième cycle de l'enseignement primaire et secondaire inférieur en mathématiques et en langues français et arabe sont officiellement approuvés.	Les niveaux d'évaluation du primaire et du premier cycle du secondaire en mathématiques et dans au moins une langue sont officiellement approuvés.	Les niveaux d'évaluation du primaire et du premier cycle du secondaire en mathématiques et dans au moins une langue sont officiellement approuvés.	Les niveaux d'évaluation du primaire et du premier cycle du secondaire en mathématiques et dans au moins une langue sont officiellement approuvés.	Les niveaux d'évaluation du primaire et du premier cycle du secondaire en mathématiques et dans au moins une langue sont officiellement approuvés.	Les niveaux d'évaluation du primaire et du premier cycle du secondaire en mathématiques et dans au moins une langue sont officiellement approuvés.	Les niveaux d'évaluation du primaire et du premier cycle du secondaire en mathématiques et dans au moins une langue sont officiellement approuvés.	Les niveaux d'évaluation du primaire et du premier cycle du secondaire en mathématiques et dans au moins une langue sont officiellement approuvés.
Administration d'une évaluation numérique des compétences en littératie numérique (Texte)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Un cadre d'évaluation numérique est développé.	Administration de l'évaluation des compétences en littératie numérique.	Élaboration d'un plan d'action basé sur les résultats de l'évaluation.	Élaboration d'un plan d'action basé sur les résultats de l'évaluation.	Mise en œuvre des actions sur la base des résultats de l'évaluation
Administration d'un Brevet révisé (évaluation nationale de 9ème année) (Texte)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029

For Official Use Only

Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Pourcentage d'écoles primaires qui reçoivent des rapports détaillés sur les résultats des évaluations nationales de l'apprentissage et des lignes directrices pour leur utilisation afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage (en pourcentage)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
0.00	0.00	0.00	20.00	20.00	30.00	65.00	65.00	100.00	100.00	100.00
Amélioration des résultats d'apprentissage pour les élèves de 2ème année (Texte)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2025
La donnée de référence n'a pas encore été établi	La donnée de référence n'a pas encore été établi	La donnée de référence n'a pas encore été établi	La donnée de référence n'a pas encore été établi	La donnée de référence établi	Amélioration de 3 points en français et de 4 points en mathématiques	Amélioration de 4 points en français et de 5 points en mathématiques	Amélioration de 4,5 points en français et de 6 points en mathématiques	Amélioration de 5 points en français et de 7 points en mathématiques	Amélioration de 6 points en français et de 8 points en mathématiques	Amélioration de 6 points en français et de 8 points en mathématiques
Pourcentage des comités de gestion des écoles primaires et secondaires du premier cycle qui utilisent des processus participatifs pour évaluer et améliorer les performances scolaires. (En pourcentage)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	20.00	26.00	32.00	38.00	44.00	50.00
Cadres de compétences officiellement approuvés (Texte)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
Non	Non	Au moins 3 référentiels de compétences officiellement approuvés par le MENFOP	Au moins 3 référentiels de compétences officiellement approuvés par le MENFOP.	Au moins 3 référentiels de compétences officiellement approuvés par le MENFOP	Au moins 3 référentiels de compétences pour les enseignants, les chefs d'établissement, les	Au moins 3 référentiels de compétences pour les enseignants, les chefs d'établissement, les	Au moins 3 référentiels de compétences pour les enseignants, les chefs d'établissement, les	Au moins 3 référentiels de compétences pour les enseignants, les chefs d'établissement, les	Au moins 3 référentiels de compétences pour les enseignants, les chefs d'établissement, les	Au moins 3 référentiels de compétences pour les enseignants, les chefs d'établissement, les

For Official Use Only

					conseillers pédagogiques officiellement approuvés par le MENFOP.	conseillers pédagogiques officiellement approuvés par le MENFOP.	conseillers pédagogiques officiellement approuvés par le MENFOP.	conseillers pédagogiques officiellement approuvés par le MENFOP.	conseillers pédagogiques officiellement approuvés par le MENFOP.	conseillers pédagogiques officiellement approuvés par le MENFOP.
Enseignants formés (CRI) (nombre)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
0.00	0.00	200.00	600.00	1,200.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00
Cadre de compétences des inspecteurs approuvé (Oui/Non)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Les années d'enseignement du primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire avec un curriculum révisé (Texte)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
Non	Non	2e année	De la 3e à la 5e année	De la 6e à la 8e année	Curriculum révisé déroulé des classes 1 à 9	Curriculum révisé déroulé des classes 1 à 9	Curriculum révisé déroulé des classes 1 à 9	Curriculum révisé déroulé des classes 1 à 9	Curriculum révisé déroulé des classes 1 à 9	Curriculum révisé déroulé des classes 1 à 9
Réviser **Nombre d'enseignants formés à l'utilisation des méthodes d'enseignement à distance (Nombre)**										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
0	0	0	0	0	0	500	625	750	875	1,000
Révisé **Composante 4 : Renforcement de la capacité de gestion et des systèmes de données du MENFOP**										
Nombre de plans de travail annuels des Directions Régionales de l'Éducation validés par une note de service (Nombre)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
0	0	0	0	0	0	0	2	4	5	5
RéviserMéthodes améliorées de collecte de données (Texte)										

For Official Use Only

Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
Non	Non	Non	Non	Non	Non	30 % des écoles primaires publiques et 10 % des écoles primaires privées saisissent leurs données via l'application à temps.	45 % des écoles primaires publiques et 20 % des écoles primaires privées saisissent leurs données via l'application à temps.	60 % des écoles primaires publiques et 30 % des écoles primaires privées saisissent leurs données via l'application à temps.	75 % des écoles primaires publiques et 40 % des écoles primaires privées saisissent leurs données via l'application à temps.	90 % des écoles primaires publiques et 50 % des écoles primaires privées saisissent leurs données via l'application à temps.
Modernisation du SIGE (Texte)										
Mai/2019	juin/2020	juin/2021	juin/2022	juin/2023	juin/2024	juin/2025	juin/2026	juin/2027	juin/2028	juin/2029
Non	Non	Rapport d'évaluation des systèmes de données existants et recommandations pour renforcer la performance du SIGE.	Système d'information des élèves est développé	Système d'information des élèves est développé	Système d'information des élèves est développé	Système d'information des élèves est développé	Système d'information des élèves est développé	Système d'information des élèves est développé	Système d'information des élèves est développé	Système d'information des élèves est développé

Conditions liées à la performance (CBP)

Période	Définition de la période
Période 1	2019-2024
Période 2	2024-2025

Période 3	2025-2026
Période 4	2026-2027
Période 5	2027-2028
Période 6	2028-2029

Cadre de référence	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6
1 : Normes de qualité du préscolaire approuvées (Texte)						
Non	Au moins 40 % des écoles maternelles publiques respectent les normes de qualité	Au moins 50 % des écoles maternelles publiques respectent les normes de qualité	Au moins 55 % des écoles maternelles publiques respectent les normes de qualité	Au moins 60 % des écoles maternelles publiques respectent les normes de qualité	Élaboration et approbation de normes de qualité pour les établissements préscolaires	Au moins 21 % des centres préscolaires publics respectent les normes de qualité
0.00	250,000.00	0.00	0.00	0.00	500,000.00	250,000.00
Allocation PBC		1,000,000.00		En % de l'allocation PBC totale		3.27%
2 : Nombre d'enseignants du préscolaire formés au nouveau curriculum (CRI) (texte)						
Non	228	278	328	378	428	172
0.00	500,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Allocation PBC		500,000.00		En % de l'allocation PBC totale		1.63%
3 : ODP #1 : Nombre d'enfants non scolarisés dans le primaire, ventilés par sexe et par populations vulnérables (filles, réfugiés, zones rurales et élèves ayant des besoins spéciaux) (nombre)						
0.00	25000	28000	31000	34000	37000	22628
8,750,000.00	593,000.00	750,000.00	750,000.00	750,000.00	250,000.00	5,657,000.00
Allocation PBC		17,500,000.00		En % de l'allocation PBC totale		57.19%
4 : ODP #2 : Indice de parité entre les sexes dans la scolarisation dans le premier cycle du secondaire (ventilé par zones urbaines/rurales) - Indicateur de résultats en matière de genre (nombre)						
0.82	0.87	0.88	0.89	0.89	0.9	0.86
2,300,000.00	250,000.00	250,000.00	0.00	0.00	0.00	1,800,000.00
Allocation PBC		4,600,000.00		En % de l'allocation PBC totale		15.03%
5 :ODP #4 : Les évaluations de l'apprentissage sont révisées et administrées (Texte)						
Non	Des OTI révisés (années 2 et 5) et au moins une évaluation	Des OTI révisés (années 2 et 5) et au moins une évaluation	Des OTI révisés (années 2 et 5) et au moins une évaluation	Des OTI révisés (années 2 et 5) et au moins une évaluation	Des OTI révisés (années 2 et 5) et au moins une évaluation	Des OTI révisés (années 2 et 5) et au moins une évaluation nationale de

For Official Use Only

	nationale de l'apprentissage sont administrés	nationale de l'apprentissage sont administrés	nationale de l'apprentissage sont administrés	nationale de l'apprentissage sont administrés	nationale de l'apprentissage sont administrés	l'apprentissage sont administrés
2,750,000.00	700,000.00	300,000.00	0.00	0.00	0.00	1,750,000.00
Allocation PBC		5,500,000.00		En % de l'allocation PBC totale		17.97%
6 : Enseignants formés (CRI) (nombre)						
0.00	3060	3460	3860	4260	4660	2365
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,500,000.00
Allocation PBC		1,500,000.00		En % de l'allocation PBC totale		4.9%

For Official Use Only

Plan de suivi et d'évaluation :

Indicateurs de l'ODP par résultats de l'ODP

Résultat de l'ODP	**Amélioration de l'accès équitable à l'enseignement de base**
Nom de l'indicateur	**ODP n° 1 : inscriptions supplémentaires d'enfants non scolarisés dans l'enseignement primaire, ventilées par sexe et par population vulnérable (filles, réfugiés, élèves des zones rurales et élèves ayant des besoins particuliers) (nombre)** PBC
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Calculé sur la base des tableaux statistiques annuels. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles dans le protocole de vérification de la PBC n°3.2. La définition des enfants non scolarisés suit la méthodologie "Education Above All". Les rapports du MENFOP devraient inclure des chiffres ventilés par sexe, réfugiés, zones rurales/urbaines et élèves à besoins spécifiques.
Responsabilité de la collecte des données	Direction générale de la planification et des données
Nom de l'indicateur	**ODP n° 2 : indice de parité entre les sexes dans les inscriptions au premier cycle de l'enseignement secondaire (ventilé par zones urbaines/rurales) - Indicateur de résultats sexospécifiques (nombre)** PBC
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Le MENFOP calculera chaque année l'amélioration de l'indice de parité entre les sexes pour le taux brut de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire à partir de ses tableaux statistiques. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles dans le protocole de vérification de la PBC n°4.3. Les rapports du MENFOP devraient inclure des chiffres désagrégés pour les zones rurales et urbaines.
Responsabilité de la collecte des données	Direction générale de la planification et des données

Résultat de l'ODP	**Amélioration des pratiques pédagogiques**
Nom de l'indicateur	**ODP n° 3 : note moyenne des enseignants dont les compétences ont été mesurées à l'aide d'un outil d'observation en classe, ventilé par niveau primaire et préscolaire** (Texte)
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Calculé sur la base des résultats de l'enquête TEACH, par rapport à une base de référence établie en 2023. Les résultats seront basés sur un échantillon aléatoire stratifié et représentatif au niveau national d'enseignants du préscolaire et du primaire. Tous les scores d'enseignement spécifiques à un domaine seront moyennés, sans pondération, afin d'obtenir un score d'enseignement composite pour chaque enseignant observé. Un score d'enseignement composite moyen sera ensuite produit. Lié à la PBC n°2
Responsabilité de la collecte des données	Inspection générale
Résultat de l'ODP	**Renforcement de la capacité de gestion du MENFOP**
Nom de l'indicateur	**ODP n° 4 : Les évaluations de l'apprentissage sont révisées et administrées (Texte)** (PBC)
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de collecte de données	Rapporté et mis en œuvre par le MENFOP. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles dans le protocole de vérification de la PBC n°5.
Responsabilité de la collecte des données	Inspection générale, Direction générale des examens, concours et évaluations

Plan de suivi et d'évaluation :

Indicateurs de résultats intermédiaires par composantes

Domaine de résultats	**Composante 1 : Mise en place des fondements d'un enseignement préscolaire de qualité**
Nom de l'indicateur	**Approbation des normes de qualité pour l'enseignement préscolaire (Texte) (PBC)**
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Mis en œuvre et rapporté par le MENFOP. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles dans le protocole de vérification de la PBC n°1.1.
Responsabilité de la collecte des données	Direction générale de l'enseignement préscolaire
Nom de l'indicateur	**Nombre d'enseignants du préscolaire formés au nouveau programme (CRI) (Texte) PBC**
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Mis en œuvre et rapporté par le MENFOP. Le chiffre indiqué est cumulatif et comprend les nouveaux enseignants préscolaires recrutés et formés chaque
Responsabilité de la collecte des données	Direction générale du préscolaire, CFEN
Nom de l'indicateur	**Construction ou réhabilitation de salles de classe préscolaires publiques supplémentaires (Nombre)**
Description	
Périodicité	Annuellement

Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Calculé sur la base de l'annuaire statistique annuel
Responsabilité de la collecte des données	Direction générale de l'administration
Nom de l'indicateur	Nouveau **Nombre d'enfants inscrits dans un établissement préscolaire public chaque année** (Nombre)
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Calculé sur la base de l'annuaire statistique annuel. Le chiffre indiqué n'est pas cumulatif et représente les élèves inscrits dans l'enseignement préscolaire au cours d'une année donnée.
Responsabilité de la collecte des données	Direction générale de la planification et des données
Domaine de résultats	**Composante 2 : élargissement de l'accès à l'enseignement primaire et au premier cycle du secondaire et amélioration des taux de rétention dans ces cycles**
Nom de l'indicateur	**Pourcentage d'écoles primaires et de collèges ruraux disposant d'installations adéquates (Pourcentage)**
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Annuaire statistique annuel. Outre un "pourcentage", un numérateur et un dénominateur seront déclarés à chaque fois. Par "installations adéquates", on entend la mise à disposition de tous les éléments suivants : (1) point d'eau, (2) latrines, (3) source d'énergie électrique ou solaire : (1) point d'eau, (2) latrines, (3) source d'énergie électrique ou solaire.
Responsabilité de la collecte des données	Direction générale de l'administration

Nom de l'indicateur	**Nombre de cantines scolaires mises aux normes (stockage et réfectoire**) (Texte)
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Rapporté par le MENFOP. Les "normes" sont définies lorsque les deux conditions suivantes sont remplies : (1) un stockage de nourriture (2) un réfectoire.
Responsabilité de la collecte des données	Direction générale de l'administration
Nom de l'indicateur	**Les plans sous-régionaux visant à promouvoir la scolarisation et à réduire l'abandon scolaire sont approuvés (Texte)**
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Rapporté par le MENFOP. Les plans sous-régionaux seront basés sur des données collectées localement et aborderont les contraintes locales en matière d'inscription et de rétention, en particulier pour les populations vulnérables. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles dans le protocole de vérification de la PBC n°4.1.
Responsabilité de la collecte des données	Direction générale de l'administration
Nom de l'indicateur	**Diminution du taux de redoublement en cinquième année (pourcentage)**
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Annuaire statistique annuel. Selon la méthodologie de l'UNESCO, le taux de redoublement est défini comme le nombre de redoublants dans une classe donnée au cours d'une année scolaire donnée, exprimé en pourcentage de l'inscription dans cette classe au cours de l'année scolaire précédente. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles dans le protocole de vérification de la PBC n°4.2.

Responsabilité de la collecte des données	Direction générale de la planification et des données
Domaine de résultats	**Composante 3 : Renforcement des capacités pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage**
Nom de l'indicateur	**Les niveaux d'évaluation en mathématiques et dans au moins une langue sont officiellement approuvés dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire (Texte).**
Description	
Périodicité	Jusqu'à la réalisation
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Rapporté par le MENFOP. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles dans le protocole de vérification de la PBC n°5.1(a).
Responsabilité de la collecte des données	Inspection générale
Nom de l'indicateur	**Administration d'une évaluation numérique des compétences en littératie numérique (Texte)**
Description	
Périodicité	Jusqu'à la réalisation
Source des données	MENFOP
Méthodologie de collecte des données	Rapporté par le MENFOP. L'évaluation mesurera la maîtrise par les élèves des compétences en littératie numérique.
Responsabilité de la collecte des données	Secrétaire exécutif
Nom de l'indicateur	**Administration d'un Brevet révisé (évaluation nationale de la 9ème année) (Texte)**
Description	
Périodicité	Jusqu'à la réalisation
Source des données	MENFOP

Méthodologie de la collecte de données	Rapporté par le MENFOP. Le Brevet sera révisé sur la base des révisions du programme d'études soutenues dans le cadre du Projet.
Responsabilité de la collecte des données	Direction générale des examens, concours et évaluations
Nom de l'indicateur	**Pourcentage d'écoles primaires qui reçoivent des rapports détaillés sur les résultats des évaluations nationales de l'apprentissage et des lignes directrices pour leur utilisation afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage (Pourcentage)**
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Rapporté par le MENFOP. En plus du "pourcentage", un numérateur et un dénominateur seront rapportés à chaque fois. Les écoles qui n'ont pas participé à l'évaluation, mais qui sont concernées par les résultats (étant donné que l'échantillon était représentatif) seront comptabilisées.
Responsabilité de la collecte des données	Inspection générale
Nom de l'indicateur	**Amélioration des résultats d'apprentissage des élèves de deuxième année (Texte)**
Description	
Périodicité	Tous les 2 ans
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Rapporté par le MENFOP sur la base des résultats des évaluations ENI. Différence en points de pourcentage dans la proportion d'élèves qui obtiennent des résultats supérieurs au seuil de compétence minimum établi par le MENFOP. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles dans le protocole de vérification de la PBC n°5.5(b).
Responsabilité de la collecte des données	Direction générale des examens, concours et évaluations
Nom de l'indicateur	**Pourcentage des comités de gestion des écoles primaires et collèges qui utilisent des processus participatifs pour évaluer et améliorer les performances de l'école. (Pourcentage)**
Description	

Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Rapporté par le MENFOP. En plus du "pourcentage", un numérateur et un dénominateur seront rapportés à chaque fois.
Responsabilité de la collecte des données	Direction générale de la vie scolaire, Inspection générale
Nom de l'indicateur	**Cadres de compétences officiellement approuvés (Texte)**
Description	
Périodicité	Jusqu'à la réalisation
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Rapporté par le MENFOP. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles dans le protocole de vérification de la PBC n°6.1.
Responsabilité de la collecte des données	Inspection générale, CFEN
Nom de l'indicateur	**Enseignants formés (CRI) (Nombre)** PBC
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Recueilli auprès du centre de formation des enseignants. Le chiffre indiqué est cumulatif et inclut les nouveaux enseignants recrutés et formés chaque année. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles dans le protocole de vérification de la PBC n°6.2.
Responsabilité de la collecte des données	Inspection générale, CFEN
Nom de l'indicateur	**Approbation du cadre de compétences pour les inspecteurs (Oui/Non)**
Description	

Périodicité	Jusqu'à la réalisation
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	**R**apporté par le MENFOP
Responsabilité de la collecte des données	Inspection générale
Nom de l'indicateur	**Classes de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire disposant d'un curriculum révisé (Texte)**
Description	
Périodicité	Jusqu'à la réalisation
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Rapporté par le MENFOP. Décrit les niveaux scolaires pour lesquels le programme a été révisé
Responsabilité de la collecte des données	CRIPEN
Nom de l'indicateur	**Nombre d'enseignants formés à l'utilisation des méthodes d'apprentissage à distance (Nombre)**
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Rapporté par le MENFOP. Le chiffre indiqué est cumulatif et inclut les nouveaux enseignants recrutés et formés chaque année
Responsabilité de la collecte des données	Inspection générale, CFEN
Domaine de résultats	**Composante 4 : Renforcement des capacités de gestion et des systèmes de données du MENFOP**
Nom de l'indicateur	**Amélioration des méthodes de collecte de données (Texte)**

Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Rapporté par le MENFOP. Compte le pourcentage d'écoles primaires publiques et privées qui transmettent leurs données à temps. Par "à temps", on entend au moins une fois par an.
Responsabilité de la collecte des données	Direction générale du développement des technologies de l'information et du numérique
Nom de l'indicateur	**Modernisation du SIGE (Texte)**
Description	
Périodicité	Jusqu'à la réalisation
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Rapporté par le MENFOP
Responsabilité de la collecte des données	Direction générale du développement des technologies de l'information et du numérique
Nom de l'indicateur	Nouveau **Nombre de plans de travail annuels des directions régionales de l'éducation validés par une note de service** (Nombre)
Description	
Périodicité	Annuellement
Source des données	MENFOP
Méthodologie de la collecte de données	Rapporté par le MENFOP. Les chiffres sont cumulatifs.
Responsabilité de la collecte des données	Secrétaire exécutif

Protocole de vérification :

Conditions liées à la performance

Nom de l'indicateur PBC	**1 : Normes de qualité des écoles maternelles, approuvées (Texte)**
Formule	**Formule de décaissement PBR n° 1.1 :** 500 000 USD décaissés après approbation des normes de qualité **Formule de décaissement PBR n° 1.2 :** 250 000 USD pour chaque tranche de 15 pour cent d'établissements préscolaires publics et privés répondant aux normes de qualité approuvées, jusqu'à un maximum de 500 000 USD, avec un seuil de paiement minimum de 250 000 USD.
Description	**PBR n° 1.1 :** le MENFOP développera des normes de qualité pour les établissements préscolaires publics et privés. **PBR n°1.2 :** L'observatoire de la qualité au sein du MENFOP évaluera les établissements préscolaires à l'aide des outils de mesure de l'assurance qualité nouvellement développés. Les résultats des évaluations seront communiqués aux niveaux de l'école, de la région et du centre afin d'être utilisés pour informer les politiques.
Source de données/ Agence	MENFOP
Entité de vérification	**PBR n°1.1** : Banque mondiale. PBR n°1.2 : IVA
Procédure	S'agissant du **PBR n° 1.1 :** la Banque mondiale vérifiera les normes officielles approuvées par le MENFOP. S'agissant du **PBR n° 1.2 :** l'agence de vérification indépendante examinera chaque rapport d'évaluation de l'assurance qualité des établissements préscolaires collecté au niveau central pour s'assurer que les outils ont été complétés conformément au système d'assurance qualité adopté. L'agence de vérification vérifiera également pour un échantillon d'écoles maternelles, comme convenu avec la Banque mondiale et le MENFOP, que les rapports ont été diffusés à l'école maternelle.
Nom de l'indicateur PBC	**2 : Nombre d'enseignants du préscolaire formés au nouveau programme (CRI) (Texte)**
Formule	**Formule de décaissement PBC n°2 :** 125 000 USD pour chaque tranche supplémentaire de 10 % d'enseignants ayant amélioré leurs compétences, selon les observations du COT, jusqu'à un maximum de 500 000 USD, avec un seuil de paiement minimum de 250 000 USD.
Description	**PBC n° 2 :** Au moins 40 pour cent des enseignants du préscolaire public ont amélioré leurs compétences grâce à un outil d'observation en classe (COT). Le MENFOP développera et approuvera l'utilisation d'un outil d'observation en classe à cette fin.
Source de données/ Agence	MENFOP
Entité de vérification	IVA
Procédure	L'agence de vérification indépendante examinera les rapports d'observation d'un échantillon d'enseignants et les calculs relatifs au nombre d'observations effectuées.
Nom de l'indicateur PBC	**3 : ODP n° 1 : nombre supplémentaire d'enfants non scolarisés du niveau primaire inscrits, ventilé par sexe et par population vulnérable (filles, réfugiés, élèves en milieu rural et élèves à besoins spécifiques) (Nombre)**

Formule	**Formule de décaissement PBR n°3.1 :** 1,2 million USD décaissés à l'approbation du plan. L'objectif a été étendu à l'année 3 pour tenir compte des perturbations liées au COVID-19. **Formule de décaissement PBR n° 3.2 :** 250 000 USD (141 430 USD de l'IDA et 108 570 USD de l'EAA) pour 1 000 OOSC inscrits, jusqu'à un maximum de 8 750 000 USD et 35 000 élèves, avec un seuil de paiement minimum de 568 000 USD (IDA et EAA combinés).
Description	**S'agissant de la PBC n°3.1 :** le MENFOP approuvera un plan à moyen terme (5 ans), basé sur des études de faisabilité de différents scénarios de construction reflétant les priorités du MENFOP (élimination du double déplacement, réduction de la taille des classes, réalisation de la scolarisation primaire universelle). Le plan doit inclure un plan de maintenance des infrastructures. **PBR n° 3.2** sera un indicateur pour le groupe de travail EAA-EAC (Qatar). **S'agissant de la PBC n°3.2 :** pour chaque nouvel élève inscrit à l'école primaire qui répond à la définition de " non scolarisé ", la Fondation EAA-EAC versera un montant qui sera égalé par la BM, soit un montant total de 250 USD par élève, pour un maximum de 35 000 élèves. Le MENFOP contrôlera le nombre d'élèves nouvellement inscrits, anciennement non scolarisés (OOSC). Pour ce faire, chaque élève doit avoir un identifiant unique qui, dans le SIGE, comprend des descripteurs indiquant le sexe, l'année scolaire, la situation géographique (urbaine/rurale) et le statut (réfugié). Une fois que les OOSC ont réintégré un environnement d'apprentissage structuré, ils font l'objet d'un suivi dans le cadre du cycle suivant, sur lequel le MENFOP doit également faire rapport : - le nombre d'anciens OOSC inscrits dans le cadre du Projet, qui restent dans le programme d'enseignement primaire d'un cycle à l'autre ; - le nombre d'anciens OOSC inscrits dans le cadre du Projet, qui abandonnent ou quittent l'enseignement d'une année à l'autre ; et - le nombre d'anciens OOSC inscrits dans le cadre du Projet, qui ont achevé un cycle complet du programme d'enseignement.
Source de données/ Agence	MENFOP
Entité de vérification	PBR n°3.1 : Banque mondiale. PBR N°3.2 : IVA
Procédure	**PBR n°3.1 :** la Banque Mondiale vérifiera que le plan approuvé inclut différents scénarios de construction et un plan d'entretien des infrastructures. L'agence de vérification indépendante vérifiera également que le plan a été approuvé. **PBR n° 3.2 :** l'agent de vérification indépendant s'assurera que les identifiants des élèves ont été élaborés et qu'il existe des descripteurs complémentaires pour le sexe, l'année scolaire, la situation géographique et le statut. Il s'assurera également que le protocole de collecte des données a été respecté et que les rapports contiennent des informations indiquant que l'élève est toujours scolarisé, qu'il a abandonné l'école ou qu'il a achevé un cycle primaire complet. La vérification aura lieu chaque année entre janvier et mars. Le protocole sera ajusté à titre exceptionnel pour la première année seulement, étant entendu que la première année de vérification de l'inscription des enfants non scolarisés utilisera des données administratives pendant que le système d'information sur la gestion de l'éducation est mis à jour en y incluant un identifiant unique. Un vérificateur indépendant effectuera la vérification pour la première année.

	La vérification sera effectuée à la fin de l'année scolaire en mai.
Nom de l'indicateur PBC	**4 : ODP n° 2 : indice de parité entre les sexes dans les inscriptions au premier cycle du secondaire (ventilé par zones urbaines/rurales) - Indicateur de résultats sexospécifiques (Nombre)**
Formule	**Formule de décaissement PBR n°4.1 :** 300 000 USD décaissés à l'approbation des plans. **Formule de décaissement PBR n°4.2 :** 500 000 USD pour chaque tranche de cinq points de pourcentage de réduction du taux de redoublement en cinquième année, jusqu'à un paiement maximum de 1 000 000 USD avec un seuil minimum de 500 000 USD. **Formule de décaissement PBR n°4.3 :** à partir d'une base de 0,82, 250 000 USD pour chaque augmentation de 0,02, jusqu'à un paiement de 500 000 USD, puis 250 000 USD pour chaque augmentation de 0,01 jusqu'à un paiement maximum de 1 000 000 USD, avec un seuil de paiement minimum de 250 000 USD.
Description	**PBR N°4.1 :** le MENFOP approuvera ces plans sous-régionaux pour les 12 sous-régions des cinq régions en consultation avec les communautés locales. **PBR n°4.2 :** le MENFOP calcule ce taux annuellement à partir de ses tableaux statistiques. Le taux de redoublement de base considéré pour le projet est de 24,4 %. L'objectif en fin de projet est de 14,4 % à l'année 5. **PBR n°4.3 :** le MENFOP calculera chaque année, à partir de ses tableaux statistiques, l'amélioration de l'indice de parité entre les sexes pour la scolarisation brute dans le premier cycle du secondaire. Cet indice sera ventilé par zone urbaine et rurale. Veuillez noter que le **PBR n°4.2** est l'indicateur de la part variable du GPE concernant l'efficacité et que le **PBR n°4.3** est celui de la part variable du GPE concernant l'équité.
Source de données/ Agence	**PBR n°4.1** : MENFOP ; **PBR n°4.2** : MENFOP/Tableaux statistiques ; **PBR n°4.3** : MENFOP/Tableaux statistiques
Entité de vérification	PBR n°4.1 : BM. PBR n° 4.2 et 4.3 : IVA
Procédure	**PBR n°4.1 :** la Banque mondiale vérifiera que les plans sous-régionaux sont fondés sur des données collectées localement et qu'ils tiennent compte des contraintes locales en matière d'inscription et de rétention, en particulier pour les populations vulnérables. **PBR n° 4.2 :** l'agent de vérification indépendant examinera les chiffres des taux de redoublement déclarés. **PBR n°4.3 :** l'agent de vérification indépendant examinera les chiffres de l'indice de parité hommes-femmes dans les inscriptions au premier cycle du secondaire, ventilés par zones urbaines/rurales.
Nom de l'indicateur PBC	**5 : ODP n° 4 : les évaluations de l'apprentissage sont révisées et administrées (Texte)**
Formule	**Formule de décaissement PBR n°5.1(a) :** 150 000 USD décaissés après approbation des niveaux d'évaluation au premier cycle du primaire en mathématiques et dans au moins une langue. **Formule de décaissement PBR n°5.1(b) :** 250 000 USD décaissés lors de l'administration de l'évaluation nationale des apprentissages

	primaires au cours de l'année 2 du Projet. **Formule de décaissement PBR n°5.2 :** 150 000 USD décaissés sur approbation des niveaux d'évaluation du second cycle du primaire et du premier cycle du secondaire en mathématiques et dans les langues française et arabe. **Formule de décaissement PBR n°5.3(a) :** 350 000 USD décaissés après l'administration de l'évaluation révisée de l'OTI de l'année 2. **Formule de décaissement PBR n°5.3(b) :** 350 000 USD décaissés après l'administration des OTI révisées de l'année 5. **Formule de décaissement PBR n°5.4 :** 500 000 USD décaissés après l'établissement du pourcentage de référence des élèves de deuxième année atteignant le niveau d'apprentissage minimum acceptable. **Formule de décaissement PBR n° 5.5(a)** : 100 000 USD pour 28 écoles, jusqu'à un maximum de 500 000 USD, avec un seuil de paiement minimum de 100 000 USD. **Formule de décaissement PBR n° 5.5(b) :** 100 000 USD pour chaque point de pourcentage d'augmentation du nombre d'élèves de deuxième année atteignant les niveaux d'apprentissage minimums établis, jusqu'à un paiement maximum de 500 000 USD, avec un seuil de paiement minimum de 100 000 USD.
Description	**PBR n°5.1(a)** : le MENFOP approuvera les niveaux d'évaluation en mathématiques et au moins une langue (français ou arabe) pour le premier cycle du primaire au cours de l'année 2 du Projet. **PBR n°5.1(b)** : le MENFOP administrera une évaluation nationale des apprentissages pour le primaire à partir de l'année 2 du Projet. **PBR n°5.2** : les niveaux d'évaluation du second cycle du primaire et du premier cycle du secondaire en mathématiques et en langues (arabe et français) sont officiellement approuvés au cours de l'année 2 du Projet. **PBR n°5.3(a)** : le MENFOP administrera l'OTI révisée de l'année 2 chaque année à partir de l'année 3 du Projet. **PBR n°5.3(b)** : le MENFOP administrera les OTI révisées de la cinquième année chaque année à partir de l'année 3 du Projet. **PBR n° 5.4** : le pourcentage de référence des élèves de deuxième année atteignant le niveau d'apprentissage minimum acceptable est calculé sur la base des résultats de l'OTI révisé de deuxième année, administré au cours de la troisième ou de la quatrième année du Projet. **PBR n° 5.5(a)** : les résultats de l'évaluation sont analysés et ventilés. Le MENFOP organise des ateliers visant à communiquer les résultats aux parties prenantes de l'éducation, y compris les écoles. **PBR n°5.5(b) :** il s'agit d'un indicateur de qualité partiel variable du GPE qui mesure le pourcentage d'élèves de deuxième année atteignant le niveau d'apprentissage minimum acceptable. L'augmentation statistiquement significative sera calculée sur la base des résultats des OTI révisés de deuxième année administrés en cinquième année par rapport à la base de référence (calculée au cours de la quatrième année du Projet).
Source de données/ Agence	MENFOP

Entité de vérification	PBR n°5.1(a), PBR n°5.1(b), PBR n°5.2 : BM PBR n° 5.3(a), PBR n° 5.3(b), PBR n° 5.4, PBR n° 5.5(a), PBR n° 5.5(b) : IVA
Procédure	**PBR n°5.1(a) :** la Banque mondiale examinera et vérifiera les normes d'apprentissage approuvées pour s'assurer qu'elles couvrent les disciplines et les niveaux scolaires en question, en plus de la vérification de l'approbation de ces normes d'apprentissage. **PBR n°5.1(b) :** la Banque mondiale vérifiera l'organisation d'une évaluation nationale de l'apprentissage primaire chaque année à compter de la deuxième année du projet, mais seule l'évaluation de la deuxième année donnera lieu à un décaissement. **PBR n° 5.2 :** au cours de l'année 2 du Projet, la Banque mondiale examinera et vérifiera les niveaux d'évaluation approuvés afin de s'assurer qu'ils couvrent les disciplines et les classes concernées, en plus de la vérification de l'approbation de ces niveaux d'évaluation. **PBR n° 5.3(a) :** l'agent de vérification s'assurera qu'un examen révisé de l'OTI de l'année 2 est administré au cours de l'année 2 du Projet. **PBR n° 5.3(b) :** l'agent de vérification vérifiera qu'une version révisée des OTI de l'année 5 est administrée au cours de l'année 3 du Projet. **PBR n° 5.4 :** l'agent de vérification vérifiera les chiffres déclarés par rapport aux résultats de l'OTI de l'année 2. **PBR n°5.5(a) :** l'agent de vérification vérifiera avec le MENFOP et par des contrôles ponctuels sur un échantillon d'écoles (comme convenu avec le MENFOP et la Banque mondiale) que les résultats sont diffusés à toutes les écoles primaires participantes et que les écoles ont reçu des directives sur l'utilisation des résultats de l'évaluation en vue d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage. **PBR n° 5.5(b) :** l'agence de vérification vérifiera les chiffres déclarés par rapport aux résultats de l'OTI de l'année 2.
Nom de l'indicateur PBC	**6 : Enseignants formés (CRI) (Nombre)**
Formule	**Formule de décaissement PBR n°6.1 :** 500 000 USD décaissés après l'approbation d'au moins trois cadres de compétences. **Formule de décaissement PBR n°6.2 :** 100 000 USD pour 200 enseignants formés, jusqu'à un maximum de 1 000 000 USD, avec un seuil de paiement minimum de 200 000 USD.
Description	**PBC n°6.1 :** le MENFOP approuvera des cadres de compétences pour au moins 3 groupes de son personnel : (a) les enseignants, (b) les chefs d'établissement et (c) les conseillers pédagogiques. **PBC n°6.2 :** le MENFOP formera le personnel enseignant aux nouvelles compétences et aux nouveaux modules de formation.
Source de données/ Agence	**PBR n°6.1** : MENFOP ; **PBR n°6.2** : MENFOP/CFEEF
Entité de vérification	PBR n°6.1 : BM ; PBR n°6.2 : IVA

Procédure	**PBR n°6.1** : la Banque mondiale vérifiera que chacun des 3 cadres de compétences est approuvé. **PBR n°6.2 :** l'agence de vérification examinera les rapports de formation et effectuera des vérifications ponctuelles auprès des enseignants figurant dans les rapports afin de confirmer leur participation.

ANNEXE 1 : CONTEXTE DU SECTEUR DE L'EDUCATION

1. **L'apprentissage fondamental doit encore être amélioré, bien que le système éducatif djiboutien ait progressé, les taux de scolarisation ayant augmenté à tous les niveaux d'enseignement au cours des deux dernières décennies**, en particulier dans le primaire et le premier cycle du secondaire. Cependant, le nombre moyen d'années de scolarité reste faible (9,2 ans). Les taux bruts de scolarisation ont également augmenté à tous les niveaux entre 2005 et 2024, passant de 44 % à 99 % dans le primaire, de 28 % à 87 % dans le premier cycle du secondaire et de 16 % à 67 % dans le second cycle du secondaire. Les taux de redoublement et d'abandon étaient élevés, en particulier pour les filles,[16] mais le PRODA a permis de réduire le taux de redoublement en cinquième année, qui est passé de 24,5 % à 6 % ces dernières années (2022-2023). Les résultats scolaires doivent encore être améliorés en calcul et restent insuffisants en lecture, malgré de nets progrès dans ce dernier domaine. Dans l'évaluation de la lecture en début de scolarité en 2e année (*EGRA*), le pourcentage de réponses correctes en compréhension écrite est passé de 13,3 % en 2021 à 23 % en 2024, bien que plus de la moitié (54,1 %) des élèves aient encore obtenu une note nul. En cinquième année, la compréhension écrite s'est légèrement améliorée, le nombre moyen de réponses correctes passant de 2,88 à 3,11, mais le pourcentage de notes nulles est resté stable à 30,4 %.[17] Lors de l'évaluation nationale indépendante (ENI) de 2024, 35 % des élèves ont atteint le niveau minimum de compétence en mathématiques, tandis que 67 % ont atteint le seuil minimum en lecture[18]. Les faibles résultats de l'apprentissage fondamental au cours des premières années limitent l'accumulation du capital humain tout au long du cycle de vie des enfants. On prévoit qu'un Djiboutien né en 2022 n'atteindra que 41 % (ICH de 0,41) de son plein potentiel de capital humain à l'âge de 18 ans. Le faible taux d'alphabétisation des adultes à Djibouti (60,1 % pour les hommes, 39,5 % pour les femmes) constitue un obstacle important à l'acquisition des compétences nécessaires pour accéder au marché du travail.

2. **Le taux de fréquentation du préscolaire à Djibouti est faible (26,1 pour cent)**, malgré une augmentation favorable depuis 2016 grâce au développement constant du secteur et à l'engagement du gouvernement en la matière. Le manque d'accès à un environnement favorable à l'apprentissage a une incidence négative sur les résultats des enfants, en particulier ceux qui sont en difficulté scolaire, notamment les filles, les enfants à besoins spécifiques ou les enfants issus de familles à faible revenu qui ne bénéficient d'aucun soutien scolaire en dehors de l'école.

3. **Les disparités et les vulnérabilités représentent des contraintes de capacité** qui varient d'une région à l'autre dans le système éducatif et dans l'environnement d'apprentissage des familles, rendant difficile l'amélioration des résultats scolaires. Le ratio élèves-enseignant dans l'enseignement primaire est de 27,7:1, ce qui est supérieur au ratio médian de 27:1 dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Tous les enseignants sont considérés comme qualifiés et ont reçu une formation initiale. Toutefois, le nombre d'enseignants par enfant en âge d'être scolarisé est faible. Les inégalités entre les zones rurales et urbaines en termes d'infrastructures scolaires et d'environnement favorable viennent s'ajouter aux difficultés rencontrées par les enseignants. Entre autres, les enseignants des zones rurales sont moins susceptibles de bénéficier d'un soutien pédagogique de la part de leurs supérieurs. L'accès à l'électricité varie selon les endroits, avec un taux d'accès de

[16] INSTAD 2017
[17] USAID 2024
[18] ENI 2024

100 % dans le centre-ville et les banlieues de Djibouti, mais seulement de 50 % dans les autres régions. Quant à l'environnement familial, seuls 7,6 % des élèves indiquent avoir des livres et des magazines à la maison (22,6 % dans les quartiers défavorisés et 1,9 % dans les autres régions). [19]

4. Les disparités entre les sexes persistent en matière d'accès à l'éducation, de personnel enseignant et de résultats scolaires. Le tableau 2 met en lumière ces disparités à Djibouti, en montrant que si les filles représentent une part importante des élèves à tous les niveaux (47 % dans le préscolaire et le primaire, 46 % dans le premier cycle du secondaire et 49 % dans le second cycle du secondaire), les enseignantes sont systématiquement sous-représentées. Dans l'enseignement préscolaire, les enseignantes sont plus nombreuses que les enseignants, mais la situation s'inverse au fur et à mesure que le niveau d'éducation augmente, avec une prédominance des enseignants. Par exemple, dans l'enseignement primaire, l'on enregistre 1 129 enseignantes contre 1 887 enseignants, et l'écart entre les sexes se creuse encore plus au premier et au second cycle du secondaire, où les enseignants sont beaucoup plus nombreux que les enseignantes. Cette situation reflète un déséquilibre manifeste entre les sexes au sein du corps enseignant.

Tableau 2. Statistiques clés du secteur de l'éducation à Djibouti (2023-2024)

	Nombre d'écoles (publiques et privées)	Nombre d'écoles publiques	Nombre d'élèves (public) et privé)	Nombre de filles (public et privé)	Nombre d'enseignants (public) et privé)	Nombre d'enseignantes (public et privé)
Préscolaire	143	104	8 542	4 043	397	330
Primaire	234	177	73 714	34 852	3 016	1.129
1er cycle du secondaire	96	53	47 119	21 657	2 194	615
2nd cycle du secondaire	48	29	20 666	10 069	1 462	360

En général, les garçons obtiennent de meilleurs résultats que les filles dans *l'EGRA* et l'ENI[20], et seulement 71 % des filles atteignent la dernière année de l'école primaire, contre 80 % des garçons. Bien que le taux de passage au premier cycle du secondaire (*collège*) se soit amélioré au fil des ans, il existe des écarts persistants entre les filles et les garçons, qui varient en fonction de la région et de la zone. Au niveau national, le taux de passage est de 90 % pour les filles et de 98 % pour les garçons.[21] Les filles sont plus susceptibles de ne pas aller à l'école ou de l'abandonner en raison des normes sociales et des barrières culturelles qui limitent leur accès à l'éducation et à d'autres services, en particulier au niveau secondaire. Dans certaines régions, les mariages et les grossesses précoces affectent également la santé maternelle et ont des répercussions intergénérationnelles sur la santé des enfants.

[19] USAID 2022
[20] USAID 2024, ENI 2024
[21] Annuaire statistique 2022-23 et 2023-2024

5. **Malgré les efforts du gouvernement, l'éducation des enfants réfugiés se heurte à des difficultés.** Selon le HCR, 31 528 réfugiés, dont 43,7 % d'enfants, résident à Djibouti, 85 % d'entre eux vivant dans des camps (2024). Ils se trouvent principalement dans les régions d'Ali-Addeh, Holl-Holl, Obock et Djibouti-ville. Alors que 5 099 enfants sont scolarisés dans les écoles de réfugiés[22] sous le contrôle du MENFOP, environ 4 000 sont scolarisés dans des écoles publiques générales.[23] Le gouvernement de Djibouti a signé la "Déclaration de Djibouti sur l'éducation des réfugiés dans les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)", affirmant sa responsabilité d'éduquer tous les enfants d'âge scolaire vivant à l'intérieur de ses frontières.[24] Le MENFOP s'efforce de fournir des services éducatifs durables et à long terme aux enfants réfugiés à Djibouti.

6. **Les données relatives à la santé et à la nutrition** révèlent que les mauvais résultats nutritionnels des enfants sont omniprésents dans le pays et sont souvent liés à de mauvaises pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, à des maladies diarrhéiques pendant l'enfance et à des risques de maladies non transmissibles à l'âge adulte. La dénutrition, très répandue, est responsable de 57 % des décès d'enfants de moins de cinq ans.[25] On estime que 17 % des enfants de moins de cinq ans souffrent d'insuffisance pondérale (contre 29,6 % en 2013), sans différence entre les sexes.[26] La dénutrition est liée à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (qui sont liées aux sécheresses fréquentes), aux épidémies régulières de rougeole et de diarrhée aiguë, au manque d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, aux prix élevés des denrées alimentaires et à la couverture limitée des filets de sécurité sociale. [27]

7. **Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement a placé l'éducation au centre de ses politiques de développement.** Le MENFOP met actuellement en œuvre des réformes reliées entre elles et complémentaires conformément à son plan sectoriel (Schéma directeur de l'éducation et de la formation 2021-2035). La politique éducative de Djibouti se concentre sur l'amélioration de la qualité, de l'accès, de la capacité et de la résilience du système. Elle poursuit trois objectifs interdépendants, à savoir : a) garantir l'accès aux compétences et qualifications nécessaires au développement du pays (Accès et Equité), b) renforcer la qualité des apprentissages et la pertinence des certifications délivrées par le système éducatif (Qualité) et c) la modernisation de l'organisation et de la gestion du système éducatif (Gouvernance). L'objectif consiste à améliorer les performances du système éducatif de manière intégrée en vue d'un développement équitable et inclusif des compétences de base de la vie courante, ainsi qu'à poser les bases d'un capital humain cumulatif avec l'appui des partenaires au développement.[28] Les réformes suivantes sont en cours :

a. Le développement de l'enseignement préscolaire afin de favoriser la préparation à l'école, avec l'engagement d'offrir une année d'enseignement préscolaire à tous les enfants de 5 ans d'ici à 2030 ;
b. L'accent mis sur l'inclusion et l'équité grâce à un soutien à l'éducation des réfugiés, de programmes visant à améliorer la scolarisation ainsi que le programme d'éducation accélérée pour les enfants non scolarisés, et de stratégies visant à soutenir l'éducation des enfants handicapés ;

[22] Fiche d'information, HCR, mars 2024.
[23] Annuaires statistiques, 2022-2023.
[24] 14 décembre 2017.
[25] Banque mondiale, 2022
[26] INSTAD 2019
[27] Banque mondiale, Human Capital Review, 2024
[28] Par ordre alphabétique : Agence Française pour le Développement (AFD), Banque mondiale, JICA, UNHCR, UNICEF, USAID

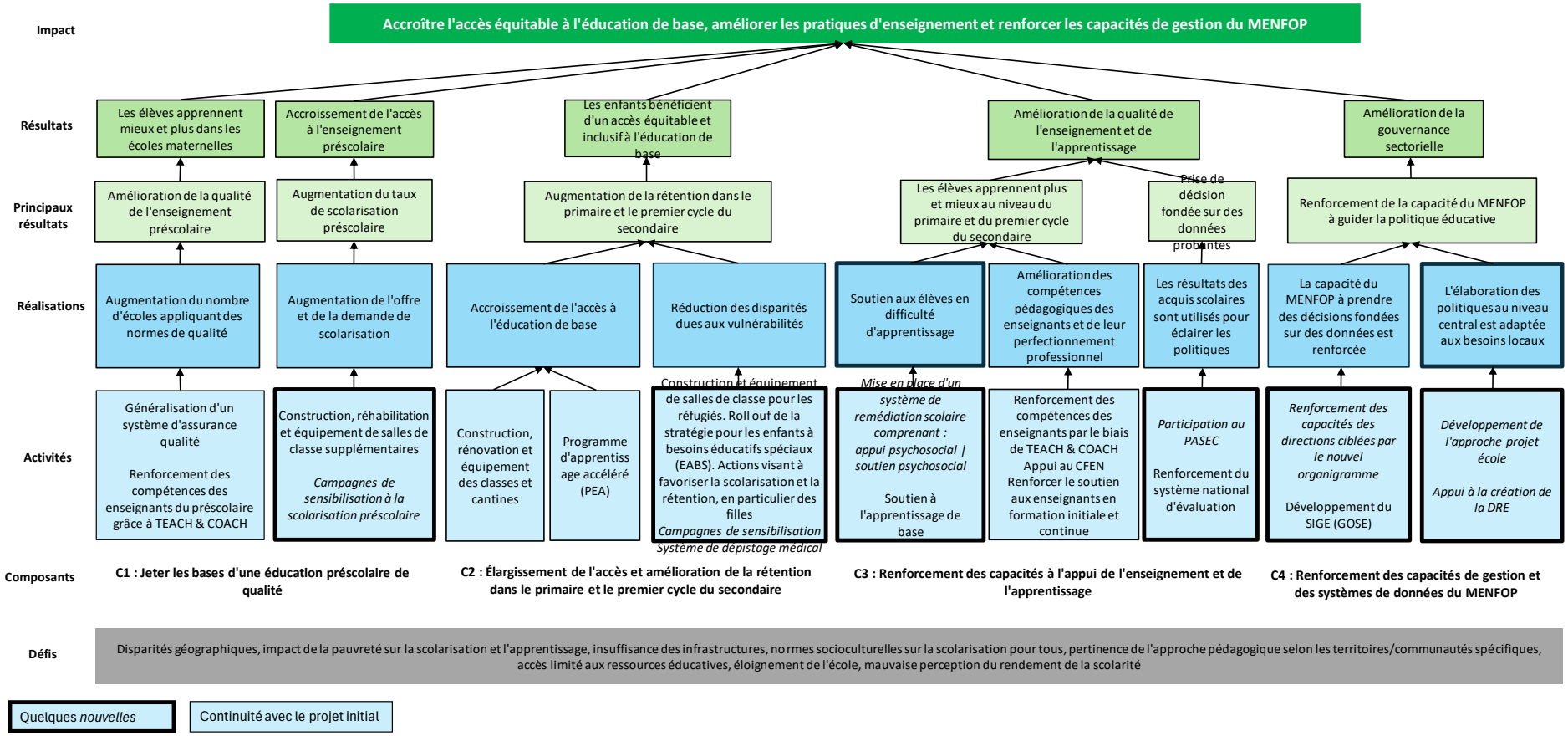
c. La révision des programmes de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire en mettant l'accent sur les compétences nécessaires à la vie courante, l'apprentissage fondamental, et un contenu pertinent ;
d. Le perfectionnement professionnel continu des enseignants, des conseillers pédagogiques et des chefs d'établissement afin de renforcer les pratiques pédagogiques pertinentes et interactives ;
e. La réalisation d'évaluations des apprentissages afin de mesurer les progrès et d'identifier les domaines prioritaires à renforcer, ce qui implique la modernisation du système d'examen et l'attention donnée aux évaluations formatives, les évaluations nationales et les évaluations internationales ; [29]
f. L'accent mis sur les technologies afin d'améliorer l'apprentissage, développer les compétences numériques, faciliter le perfectionnement professionnel en ligne et renforcer l'apprentissage à distance ainsi que la résilience du système en vue de répondre aux crises et aux chocs climatiques.

8. **Une réforme prioritaire a été récemment définie par Djibouti**. Après une phase de mise en œuvre effective des différentes réformes mentionnées ci-dessus, le MENFOP oriente sa politique vers un double objectif d'équité et de réussite scolaire. La réforme prioritaire (présentée dans le Pacte de partenariat 2023), intitulée « Garantir l'achèvement de l'enseignement de base et la transition vers l'enseignement secondaire aux filles et aux garçons en réduisant les disparités et les inégalités régionales en faveur d'une école inclusive et équitable[30] », renforce les réformes en cours et intègre les enseignements tirés et données disponibles.[31] Elle répond aux priorités du gouvernement de réduire les disparités régionales et de relever les défis persistants dans les régions et quartiers défavorisés de Djibouti-ville où l'accès à l'éducation et les résultats scolaires sont inférieurs aux moyennes nationales, entre autres. Elle vise également à éliminer les obstacles qui entravent les résultats scolaires des élèves vulnérables dans les écoles primaires et les collèges. Elle cible les faibles taux de passage au lycée, en particulier chez les filles. La réforme prioritaire met l'accent sur l'équité et l'inclusivité du système éducatif en visant le suivant :

a. Les enseignants sont mieux préparés et soutenus pour améliorer l'apprentissage et la rétention des élèves ;
b. L'environnement d'enseignement et d'apprentissage est amélioré et accessible, et
c. La délégation de responsabilités aux régions est effective afin de garantir que les services éducatifs répondent aux besoins locaux.

[29] PASEC, 2024
[30] *"Garantir l'achèvement de l'enseignement de base et la transition vers l'enseignement secondaire aux filles et aux garçons en réduisant les disparités régionales et les inégalités en faveur d'une école inclusive et équitable"*
[31] RESEN (2021) ; Genre (2021) ; Audit organisationnel (2023).

ANNEXE 2 : THÉORIE DU CHANGEMENT



ANNEXE 3 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION FINANCIÈRE ET PLAN DE SOUTIEN

1. Les modalités de mise en œuvre du FA du Projet d'élargissement des opportunités d'apprentissage (P166059) restent les mêmes que celles du projet parent.

2. **Conformément à la directive de la Banque mondiale intitulée *« Financial Management Manual for World Bank IPF Operations »* et à son document d'orientation intitulé *« Reference material - Financial Management in World Bank IPF Operations »*, les dispositions financières de l'Unité d'exécution de projet du MENFOP ont été évaluées afin de déterminer si elles sont acceptables et répondent aux exigences de la Banque mondiale**. Ces dispositions garantissent que l'entité chargée de la mise en œuvre (a) utilise les fonds du Projet uniquement aux fins prévues, de manière efficace et économique, (b) établit des comptes précis et fiables et des rapports financiers périodiques en temps voulu, (c) protège les actifs du Projet, et (d) contiennent des dispositions acceptables en matière d'audit.

3. **L'équipe de la Banque mondiale a conclu que les dispositions en matière de GF prises par l'UEP du MENFOP pourraient être jugées adéquates à la mise en œuvre du Projet, sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :** (a) l'ouverture de deux comptes dédiés (CD) dans une institution financière acceptable pour la Banque mondiale, (b) la mise à niveau du système comptable pour l'enregistrement des transactions du projet et la préparation des rapports financiers, (c) l'obtention d'un accord avec la Banque mondiale sur les procédures financières et comptables minimales à inclure dans le MEP, qui tiendront compte des spécificités du don et du prêt ainsi que des directives de la Banque mondiale en matière de GF, et (d) l'obtention d'un accord avec la Banque mondiale sur les termes de référence pour le recrutement d'un auditeur externe et les recrutements ultérieurs.

4. Le MENFOP sera chargé de coordonner la mise en œuvre du projet, d'assurer la disponibilité des fonds en temps voulu, de tenir les comptes du projet, de produire des rapports financiers, de suivre et d'évaluer le projet et de rendre compte des résultats aux différentes parties prenantes.

5. L'évaluation de la GF du MENFOP a été réalisée en octobre 2024 conformément à la politique et aux directives de la Banque mondiale en matière de financement des investissements. Elle visait à déterminer si ces entités disposent d'un dispositif de gestion financière acceptable garantissant (a) que les fonds sont utilisés aux fins prévues, de manière efficace et économique, (b) la préparation de rapports financiers périodiques précis, fiables et opportuns et (c) la sauvegarde des actifs de l'entité.

6. Les dispositions existantes en matière de GF offrent une assurance raisonnable que les fonds seront utilisés aux fins prévues, de manière transparente, efficace et efficiente. Le MENFOP possède une expérience des projets financés par la Banque mondiale (notamment le P166059|Elargissement des opportunités d'apprentissage | IDA D4850), dispose d'un spécialiste de la gestion financière et a mis en place des procédures acceptables en matière de GF. Il pourrait être nécessaire de recruter un agent de GF supplémentaire, en accord avec la Banque mondiale, afin d'absorber la charge de travail générée par le projet.

7. Conditions et clauses de GF. Les propositions de conditions ou de clauses datées en matière de GF sont les suivantes :

a) l'ouverture de deux comptes dédiés (CD) dans une institution financière acceptable pour la Banque mondiale, (b) la mise à niveau du système comptable pour l'enregistrement des transactions du Projet et la préparation des rapports financiers ;

a) la mise à niveau du système comptable pour l'enregistrement des transactions du Projet et la préparation des rapports financiers ;

b) l'obtention d'un accord avec la Banque mondiale sur les procédures financières et comptables minimales à inclure dans le MEP, qui tiendront compte des spécificités du don et du prêt ainsi que des directives de la Banque mondiale en matière de GF, et

c) l'obtention d'un accord avec la Banque mondiale sur les termes de référence pour le recrutement d'un auditeur externe et les recrutements ultérieurs. Une fois le FA entré en vigueur, l'équipe de la Banque mondiale vérifiera si ces conditions ont été remplies.

Gestion financière et modalités de décaissement

8. **Dotation en personnel**. Le MENFOP dispose d'un spécialiste en GF chargé de gérer le projet financé par la Banque mondiale (P166059|Elargissement des opportunités d'apprentissage| IDA D4850). Le personnel chargé de la GF a suivi une formation initiale sur les directives de la Banque mondiale en matière de décaissement des projets d'investissement et sur les autres exigences en matière de GF. Le recrutement d'un agent supplémentaire chargé de la GF pourrait être nécessaire, en accord avec la Banque mondiale. Les termes de référence de tout personnel supplémentaire chargé de la GF seront soumis à l'approbation de la Banque mondiale.

9. **Planification et budgétisation.** Le projet se conformera aux processus de planification et de budgétisation prévus dans le MEP. Le MENFOP préparera le plan de travail et le budget annuels du projet, avec des prévisions de décaissement correspondant aux besoins de dépenses du projet. Le budget sera conforme au plan de passation des marchés. Les documents de planification et de budgétisation, comprenant les activités gérées dans le cadre de toutes les composantes du projet ainsi que les prévisions de décaissement, seront communiqués à la Banque mondiale pour examen. La classification des dépenses du projet selon les composantes du projet et les catégories de décaissement sera effectuée dans le rapport d'exécution budgétaire qui sera envoyé à la Banque mondiale afin de permettre le suivi du projet à travers ces postes budgétaires. En outre, une analyse complète des indicateurs de performance budgétaire, accompagnée de mesures correctives détaillées, sera incluse dans le rapport d'exécution budgétaire.

10. **Comptabilité.** Le projet se conformera aux normes comptables (Normes comptables internationales du secteur public, comptabilité de caisse), jugés acceptables. En outre, il utilisera le système comptable automatisé pour enregistrer les transactions et produire le rapport financier intermédiaire non vérifié du semestre ainsi que les états financiers annuels.

11. L'Unité de gestion du projet a acquis un logiciel de comptabilité pour les besoins du projet parent. Elle utilisera le système comptable pour enregistrer les transactions quotidiennes et produire les rapports financiers intermédiaires non vérifiés (RFI). Le responsable financier du projet est chargé de préparer les RFI en vue de leur transmission au coordinateur du projet pour approbation. Le responsable financier procédera également à un rapprochement périodique entre les états comptables et les RFI.

12. Les principes comptables généraux du projet sont les suivants : (a) la comptabilité du projet couvrira toutes les sources et utilisations des fonds du projet, y compris les paiements effectués et les dépenses engagées.

Toutes les transactions liées au projet seront enregistrées dans le système de comptabilité d'exercice. Le système comptable du projet enregistrera en outre les paiements effectués à partir des comptes dédiés (CD) du projet ; (b) les transactions et activités du projet resteront distinctes des autres activités menées par le MENFOP. Des RFI résumant les engagements, les recettes et les dépenses effectués dans le cadre du projet seront établis chaque trimestre à l'aide des modèles prévus à cet effet ; et (c) le plan comptable du projet sera conforme à la classification des dépenses et des sources de financement indiquée dans les tableaux des coûts du projet et la ventilation du budget général, en plus du MEP. Le plan comptable doit permettre la saisie de données afin de faciliter le suivi financier des dépenses du projet par composante, sous-composante et catégorie.

13. **Rapports financiers**. Le MENFOP préparera les RFI trimestriels non vérifiés du projet, qui comprendront :

a. un état des sources et de l'utilisation des fonds ;

a. un état des sources et de l'utilisation des fonds par activité/composante du Projet et le rapport d'exécution du budget ;

b. le rapport d'exécution du budget comprenant l'analyse des écarts, les raisons de ces écarts et les mesures correctives prises ;

c. le relevé d'activité du compte dédié, avec état de rapprochement bancaire, et relevé bancaire.

Les rapports financiers trimestriels du Projet seront soumis à la Banque mondiale au plus tard 45 jours après la fin du trimestre, par Client Connexion et par courrier électronique.

14. Les états financiers du projet (PFS) doivent être établis chaque année. Les états financiers annuels vérifiés du projet doivent être préparés et soumis à la Banque mondiale dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier via Client Connexion. Les PFS doivent inclure (a) un tableau des flux de trésorerie, (b) un état de la situation financière, (c) un état des engagements en cours, (d) une analyse des paiements et des retraits effectués sur le compte du projet, (e) un état des encaissements et des décaissements par catégorie et par composante, (f) un état de rapprochement du solde du compte dédié du projet, (g) un état des paiements en espèces effectués sur la base des états des dépenses (SOE) et (h) l'inventaire annuel des immobilisations acquises dans le cadre du projet. La préparation des états financiers annuels relève de la responsabilité du MENFOP.

15. **Contrôle interne et audit interne**. Les procédures de GF (qui font partie du MEP) prévoient une séparation claire des tâches entre le coordinateur, l'auditeur interne et le SGF et décriront bien les procédures appliquées à la chaîne de budgétisation, de comptabilité et d'établissement de rapports. En outre, les lignes directrices de la Banque mondiale en matière de décaissement viendront compléter les procédures existantes.

16. Le MENFOP dispose déjà d'une unité d'audit interne. Les audits seront basés sur les risques et conformes aux meilleures pratiques. La fonction d'audit interne couvrira l'audit financier et l'audit de performance et d'optimisation des ressources. Elle nécessitera un renforcement des capacités. Une formation initiale sur les principaux domaines à risque des projets financés par la Banque mondiale sera organisée à l'intention de la fonction d'audit interne lors du lancement du projet.

17. **Flux de fonds**. Les paiements seront effectués sur signature de trois personnes : le coordinateur du Projet, le directeur de la Direction du financement extérieur du ministère des Finances et le directeur de la Direction de la dette du ministère du Budget.

18. Les fonds seront transférés de la Banque sur la base des demandes de retrait soumises par le projet. Les fonds seront acheminés par la Banque par l'intermédiaire de deux comptes dédiés (CD) distincts en dollars américains ouverts dans une banque commerciale de Djibouti agréée par la Banque mondiale.

19. **Audit externe**. L'audit externe des états financiers annuels du projet sera réalisé par un cabinet d'audit privé agréé par la Banque mondiale, conformément aux termes de référence convenus avec cette dernière. Les audits sont réalisés conformément aux normes internationales d'audit.

20. L'audit externe annuel des états financiers du projet portera sur les transactions financières, le contrôle interne et les systèmes de gestion financière et comprendra un examen complet des états des dépenses (SOE).

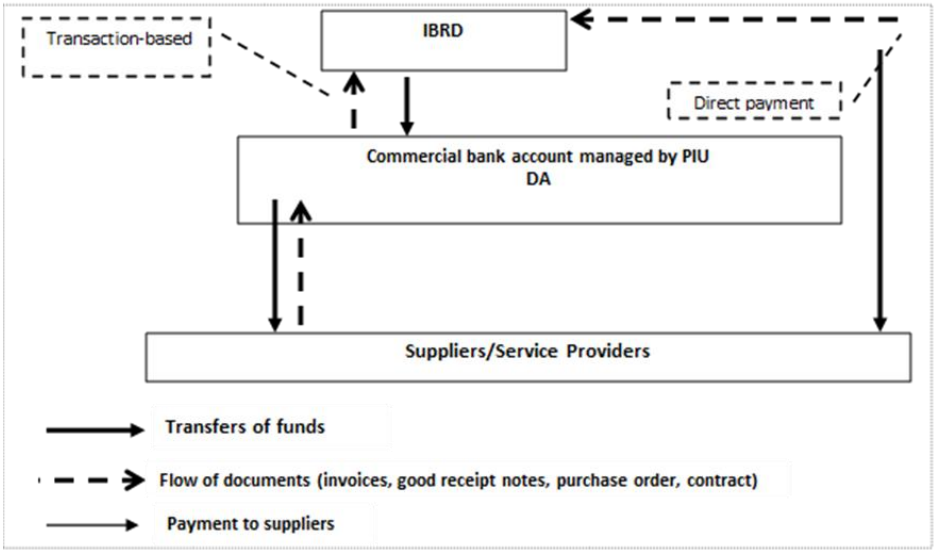
Un auditeur externe sera toujours nommé selon des termes de référence acceptables pour la Banque et devra effectuer l'audit conformément aux normes internationales d'audit. L'auditeur doit produire : (a) un rapport d'audit annuel comprenant son opinion sur les états financiers annuels du projet ; (b) une lettre de recommandation sur les contrôles internes du projet, mettant en évidence les points forts, les lacunes ou les cas de non-conformité avec les lois, les règlements, les accords financiers ou les normes de performance ou d'optimisation des ressources ; et (c) avis d'examen limité sur les RFI sur une base annuelle. Les rapports annuels sont soumis à la Banque mondiale dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice, et l'avis d'examen limité est soumis à la Banque avec le rapport d'audit annuel.

21. Conformément à la politique d'accès à l'information, datée de juillet 2010, les états financiers vérifiés du projet seront rendus publics par la Banque mondiale, et l'Emprunteur est prié de publier le rapport financier vérifié du projet en utilisant principalement des canaux de communication facilement accessibles, tels qu'un site web.

22. **Fraude et corruption**. La fraude et la corruption peuvent affecter les ressources du projet et avoir ainsi un impact négatif sur ses résultats. En conséquence, la Banque mondiale a acquis une compréhension globale des vulnérabilités possibles et a convenu de mesures visant à atténuer les risques. Les dispositions fiduciaires proposées, notamment le MEP avec un chapitre détaillé sur la gestion financière, le recours à un agent de vérification indépendant, les dispositions en matière de rapports, d'audit et d'examen, devraient permettre de faire face aux risques de fraude et de corruption.

23. **Flux de fonds**. Les activités du projet seront financées par deux CD qui seront ouverts dans une banque commerciale acceptable pour la Banque mondiale, une fois que la question des prêts expirés aura été résolue. Les CD seront gérés conformément aux procédures de décaissement décrites dans le MEP et dans les lettres de décaissement et d'informations financières (DFIL) relatives au projet. Le plafond du compte sera fixé par les services de décaissement de la Banque mondiale et devra tenir compte de la capacité de décaissement des différentes structures chargées de la mise en œuvre du projet. L'UEP devra également gérer le financement de contrepartie, qui sera déposé dans la même banque commerciale. Le plafond du CD sera fixé en coordination entre l'UEP et la WFA. Des avances supplémentaires sur le CD seront versées chaque mois sur présentation de demandes de retrait accompagnées des états des dépenses ou des registres et autres documents spécifiés dans les DFIL. Le flux des fonds est résumé dans la figure 1.1 ci-dessous.

Figure 1.1. Flux financiers et modalités de décaissement



24. **Méthodes de décaissement :** les méthodes de décaissement actuellement disponibles dans le cadre de ce financement sont le remboursement (lorsque l'entité chargée de la mise en œuvre utilise ses propres fonds pour financer les activités admissibles du projet et se fait rembourser), le paiement direct (qui consiste à verser directement aux fournisseurs le montant correspondant aux travaux, biens et services fournis à la demande du bénéficiaire) et l'engagement spécial. Conformément au paragraphe 5.2 des directives relatives aux décaissements, l'avance sur les fonds du financement versée sur un compte dédié n'est pas une méthode de décaissement actuellement disponible en raison des prêts expirés existants dans le portefeuille de la Banque mondiale en République de Djibouti. Une fois que la question des prêts expirés aura été résolue, l'utilisation de la méthode de l'avance sera automatiquement rétablie.

25. **Décaissements**. Le tableau des flux financiers est présenté à la figure 1.1. Les fonds seront versés, en dollars américains, par la Banque mondiale sur deux CD détenus auprès de la banque commerciale retenue. Le plafond sera fixé dans la DFIL. Les demandes de fonds seront effectuées par l'intermédiaire de Client Connection et signées par les signataires désignés par le gouvernement. Les signataires seront désignés avant la signature de l'accord de financement, et la lettre signée par les signataires sera soumise à la Banque mondiale avec l'accord de financement. Les quatre méthodes de décaissement sont l'avance (disponible après le règlement de la question des prêts expirés), le remboursement, le paiement direct et l'engagement spécial. Compte tenu du contexte à haut risque, le décaissement sur la base de rapports ne sera pas applicable par défaut. Par conséquent, dès que le projet sera opérationnel, les décaissements sur la base des transactions seront utilisés. Une avance initiale à concurrence du plafond du CD sera versée sur celui-ci, une fois que la méthode CD aura été rétablie, et les décaissements ultérieurs seront effectués mensuellement contre présentation des états des dépenses ou des registres spécifiés dans les DFIL. Par la suite, la possibilité d'effectuer des décaissements sur présentation de rapports financiers trimestriels non vérifiés (également appelés « décaissements sur rapport ») pourra être envisagée en fonction de la qualité et de la ponctualité des rapports financiers soumis à la Banque mondiale ainsi que de la performance globale de la gestion financière évaluée en temps voulu. Les autres méthodes de

décaissement des fonds (remboursement, paiement direct et engagement spécial) seront également disponibles pour le projet. La valeur minimale des demandes pour ces méthodes est fixée dans la lettre de décaissement et d'informations financières. Le projet aura la possibilité de signer et de soumettre des demandes de retrait par voie électronique à l'aide du module e-signatures accessible depuis le site web Client Connection de la Banque mondiale

Plan de soutien et de supervision de la mise en œuvre

26. **Les missions de soutien à la mise en œuvre de la GF seront conformes à une approche fondée sur les risques et impliqueront une approche collaborative avec l'équipe de projet.** Les missions seront programmées à l'aide du modèle d'approche fondée sur les risques et comprendront les éléments suivants : a) le suivi des modalités de GF pendant le processus de supervision, à des intervalles déterminés en fonction de la notation des risques attribuée à l'évaluation globale de la GF au début et, par la suite, pendant la mise en œuvre (rapport sur l'état d'avancement et les résultats de la mise en œuvre) ; b) l'examen fiduciaire intégré des principaux contrats ; c) l'examen des rapports d'exécution budgétaire ; d) l'examen des rapports d'audit et des lettres de recommandation des auditeurs externes ainsi que le suivi des questions importantes en matière de responsabilité en collaborant avec le chef de l'équipe spéciale, le client et/ou les auditeurs ; la qualité de l'audit (interne et externe) doit également être surveillée de près afin de s'assurer qu'il couvre tous les aspects pertinents et qu'il donne une assurance suffisante quant à l'utilisation appropriée des fonds par les bénéficiaires ; (e) la supervision physique sur le terrain ; et (f) l'aide au renforcement ou au maintien de capacités appropriées en matière de GF.

27. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques de GF, l'ISP est proposé dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3. Plan de soutien à la mise en œuvre (ISP

GF	
Examen documentaire	
Examen des RFI	Trimestrielle
Rapport d'audit du programme	Annuellement
Examen d'autres informations pertinentes telles que les rapports intermédiaires sur les systèmes de contrôle interne	En continu, au fur et à mesure de leur disponibilité
Visites sur place	
Examen du fonctionnement général du système de GF	Trimestrielle (mission d'appui à la mise en œuvre)
Suivi des mesures prises concernant les questions mises en évidence dans les rapports d'audit, les lettres de recommandations des auditeurs, l'audit interne et d'autres rapports.	Selon les besoins
Examen des transactions (si nécessaire)	Selon les besoins
Soutien au renforcement des capacités	
Sessions de formation en GF	Selon les besoins

28. L'objectif de l'ISP consiste à s'assurer que le projet maintient un système de GF satisfaisant tout au long de sa durée de vie.

Conclusion de l'évaluation

29. Le risque résiduel global en matière de GF au moment de la préparation est jugé important. Les modalités proposées en matière de GF pour ce projet sont jugées adéquates pour satisfaire aux exigences fiduciaires minimales de la Banque mondiale énoncées dans sa directive intitulée *« Financial Management Manual for World Bank IPF Operations »* et dans son document d'orientation intitulé *« Reference material - Financial Management in World Bank IPF Operations »*.

ANNEXE 4 : CO-BÉNÉFICES CLIMATIQUES

Étape 1 : Contexte de vulnérabilité

1. Le changement climatique et ses effets peuvent compromettre la mission du Groupe de la Banque mondiale à Djibouti et donc affecter directement les efforts déployés dans le cadre de ce projet pour améliorer l'éducation et toute autre activité dans le pays. Djibouti est très vulnérable à quatre types de catastrophes naturelles : les inondations côtières exacerbées par l'élévation du niveau de la mer, les chaleurs extrêmes, les feux de forêt et les volcans. En outre, le pays est sujet à la sécheresse. Ces menaces pour le développement économique et la réduction de la pauvreté, qui sont déjà probables, vont s'intensifier et s'aggraver avec l'augmentation des températures, les changements dans les précipitations et l'élévation du niveau de la mer. Les populations à faible revenu, en particulier les 23 % de Djiboutiens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté national (2014), sont particulièrement vulnérables, car elles n'ont pas la capacité de s'adapter aux chocs climatiques.

2. Le pays est de plus en plus souvent touché par des phénomènes météorologiques extrêmes. Un cyclone s'y est abattu en 2018, et un deuxième était attendu. La capitale, qui abrite plus de 75 % de la population, est en partie située dans des zones côtières de faible altitude et a été gravement touchée par des inondations en 2018. D'autres régions du pays sont également touchées par des inondations soudaines, le sol aride ne pouvant absorber les précipitations. Ces crues soudaines ont endommagé les infrastructures, notamment les écoles. Mais surtout, Djibouti, à l'instar du reste de la région MENA, souffre d'une insécurité hydrique. Comme le souligne le rapport intitulé *Beyond Scarcity : Water Security in the Middle East and North Africa*[32] , les pénuries d'eau réduiront la croissance du PIB de la région MENA de 6 à 14 % d'ici 2050. Le changement climatique, en bref, exacerbera ces vulnérabilités préexistantes et amplifiera la fragilité à mesure qu'il fera plus chaud es pénuries d'eau réduiront la croissance du PIB de la région MENA de 6 à 14 % d'ici à 2050. En bref, le changement climatique va exacerber ces vulnérabilités préexistantes et amplifier la fragilité à mesure que le climat devient plus chaud, plus sec et plus propice aux catastrophes naturelles. Djibouti est fortement dépendant des importations alimentaires de ses voisins et dispose de peu de terres arables sur son territoire. Les effets du changement climatique dans les pays voisins ainsi que les sécheresses récurrentes à Djibouti ont exacerbé l'insécurité alimentaire, qui est l'une des principales causes du faible taux de fréquentation scolaire et du taux d'abandon élevé.

3. L'impact de ces conditions défavorables risque de s'aggraver compte tenu du réchauffement des températures océaniques, qui accentue l'intensité des tempêtes. Le niveau de la mer monte également et menace les zones basses du pays. Le plan d'action climatique de Djibouti, la contribution prévue déterminée au niveau national (2016), reconnaît le défi que représente le changement climatique et appelle à une réponse ambitieuse, notamment un financement de 6,5 milliards USD pour l'adaptation et l'atténuation. La stratégie de partenariat national de Djibouti (2014-2017) souligne l'extrême vulnérabilité du pays au changement climatique et son manque de capacité de résilience, et recommande que les projets prennent en compte le changement climatique dans leur conception.

[32] https://www.worldbank.org/en/topic/water/publication/beyond-scarcity-water-security-in-the-middle-east-and-north-africa

Étape 2 : Intention spécifique

4. L'opération PRODA a été examinée au regard des risques liés au changement climatique et aux catastrophes à court et à long terme, ainsi que des températures extrêmes. Les inondations et la sécheresse ont été identifiées comme ayant un impact potentiel élevé sur la mise en œuvre du projet. Ces effets du changement climatique pourraient nuire aux efforts du projet visant à améliorer les résultats scolaires, en particulier pour les femmes et les enfants vivant dans la pauvreté. Les moyens de subsistance et les modes de vie des populations sont affectés de différentes manières. La dernière grande sécheresse a coûté près de 4 % du PIB annuel entre 2008 et 2011 et a touché plus de la moitié de la population djiboutienne. À court terme, les effets des phénomènes météorologiques extrêmes contribuent à l'absentéisme scolaire et au décrochage scolaire, les enfants devant quitter l'école avant d'avoir terminé leur cursus pour subvenir aux besoins de leur famille. Les inondations, qui ont endommagé les infrastructures scolaires dans le passé et exposent fortement les infrastructures financées dans le cadre de cette opération au risque d'inondation, peuvent également entraîner des maladies hydriques et affecter la fréquentation scolaire.

5. Le renforcement de la résilience face au changement climatique et la sensibilisation à ses menaces jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement durable. C'est pourquoi ce projet a délibérément identifié des activités à inclure dans toutes ses composantes. Compte tenu des expériences passées en matière de phénomènes météorologiques extrêmes et de leurs répercussions sur les infrastructures scolaires et les résultats scolaires, le changement climatique constitue le principal facteur de l'intégration de la résilience dans la conception des infrastructures physiques.

Étape 3 : Mise en lien avec les activités

Co-bénéfices de l'adaptation

6. Plusieurs composantes du projet comprennent des activités qui contribuent à des avantages connexes pour le climat. Par exemple, les sous-composantes 1.1 et 2.1 garantiront que toutes les installations éducatives construites seront situées en dehors de la ligne d'inondation afin de réduire l'impact des inondations, et que les structures de drainage évacueront l'eau loin des installations et la rejetteront en toute sécurité afin d'éviter qu'elle ne stagne et ne provoque des maladies vectorielles. Toutes les installations seront également dotées de fenêtres orientées vers le nord afin de garantir un maximum de lumière naturelle dans les salles de classe et d'éviter l'utilisation constante de l'électricité. Des panneaux solaires seront installés dans toutes les salles de classe et toutes les écoles situées en dehors de la ville de Djibouti et des capitales régionales, c'est-à-dire dans toutes les installations situées en milieu rural. En outre, les normes de qualité prévues dans la sous-composante 1.1 comprendront des exigences environnementales visant à garantir l'efficacité énergétique et la sécurité des écoles maternelles. Par ailleurs, les nouvelles installations seront conçues selon le principe des « campus durables » et utiliseront des réservoirs de récupération des eaux de pluie (une ressource rare dans de nombreuses régions du pays) pour l'irrigation des aires de jeux, la chasse d'eau des toilettes et le lavage des mains.

7. Afin d'atténuer la chaleur, la conception des bâtiments comprendra des toits plats plutôt que pentus afin de réduire la surface d'absorption de la chaleur pendant les vagues de chaleur, tout en permettant la collecte des eaux de pluie. En outre, les bâtiments seront peints en blanc afin de réfléchir la chaleur, ce qui rendra les salles de classe plus fraîches pendant les périodes chaudes et sèches, et seront dotés de fenêtres supplémentaires qui contribueront à améliorer la ventilation pendant les vagues de chaleur. Les matériaux utilisés pour les toitures

seront suffisamment robustes pour résister aux vents violents et aux fortes pluies pendant les périodes cycloniques.

8. Tous les nouveaux appareils, équipements et technologies utilisés dans le cadre des nouvelles constructions devront être nettement plus efficaces sur le plan énergétique que les versions précédentes et dépasser les normes énergétiques en vigueur. Djibouti ne dispose pas de normes de performance énergétique et l'on veillera à ce que les normes d'efficacité énergétique nettement améliorées pour les appareils soient au moins équivalentes à celles du programme Energy STAR. Un plan d'entretien des bâtiments sera soutenu dans le cadre de la sous-composante 2.1, ce qui permettra de mieux faire respecter ces nouvelles normes et de garantir que les écoles restent en bon état sur le plan structurel, et donc mieux à même de résister aux phénomènes météorologiques extrêmes et de réduire le gaspillage d'énergie.

9. La sous-composante 3.1 comprendra plusieurs activités liées au changement climatique. Elle inclura notamment des activités de formation et de sensibilisation dans le cadre de programmes de formation accréditées existants et futurs destinés aux enseignants du primaire, axées sur la sensibilisation aux vulnérabilités climatiques auxquelles Djibouti est confronté, et proposera des activités d'adaptation au changement climatique dans le cadre des projets scolaires et parentaux envisagés au niveau des écoles. L'idée est que les éducateurs soient des parents formés et informés afin de faciliter la fourniture de matériel pédagogique sur la sensibilisation au changement climatique aux élèves, qui pourront mettre en pratique ces connaissances à l'école et à la maison (par exemple, les pratiques de conservation de l'eau et de l'énergie).

10. La sous-composante 3.1 comprendra également le renforcement des capacités en matière de changement climatique et de gestion des risques de catastrophe grâce à la formation des chefs d'établissement et l'intégration de ces compétences dans le test de compétences requis pour les directeurs d'école, en lien avec le plan d'entretien des bâtiments scolaires prévu. A travers la sensibilisation et au renforcement des capacités, les écoles seront équipées pour faire face aux défis liés au climat et aux risques de catastrophe à Djibouti.

11. Enfin, la composante 4 mettra l'accent sur la sécurisation du système d'information contre les catastrophes potentielles ou les conditions météorologiques défavorables en utilisant des services cloud pour stocker les données, ce qui minimisera le risque de perte de données et facilitera la récupération des informations après une catastrophe.

Composant/sous-composant	Financement
Composante 1	
i) Renforcement des normes de qualité préscolaire du MENFOP et mise en œuvre dans tous les établissements préscolaires publics et privés	IDA 600 000 USD
i) Renforcement des compétences des éducateurs avec TEACH/COACH (observation en classe de la manière dont les enseignants enseignent et, sur la base des résultats, les coaches fourniront des conseils pédagogiques).	IDA 100 000 USD
ii) Construction de nouvelles salles de classe préscolaires dans les zones rurales, reculées et périurbaines les plus vulnérables	IDA 400 000 USD (10 salles de classe financées, chaque salle de classe coûte 40 000 USD)

iii) Conduite de campagnes nationales de sensibilisation dans les communautés vulnérables peu familiarisées avec l'enseignement préscolaire	IDA$ 50 000
Composante 2	
i) Généralisation et renforcement du programme de (ré)inscription des enfants/jeunes non scolarisés (Programme d'éducation accélérée (PEA)) dans les zones vulnérables	IDA 60 000 USD et GPE 400 000 USD
i) Construction d'écoles primaires et de collèges dans les zones vulnérables	IDA 2 560 000 USD, GPE 710 000 USD (14 salles de classe sous IDA (chacune coûte 40 000 USD), 6 salles de classe et 15 cantines sous GPE. 1 collège financé par l'IDA, coût : 2 millions USD)
ii) Mise en œuvre progressive de la stratégie scolaire en matière d'éducation des besoins spéciaux	GPE 700 000 USD
iii) Éducation pour les enfants et les jeunes réfugiés	GPE 400 000 USD
iv) Soutien multidimensionnel aux enfants les plus vulnérables, avec une attention particulière pour les filles, afin de les aider à rester et à retourner à l'école primaire et au premier cycle du secondaire.	IDA 200 000 USD et GPE 500 000 USD
v) Campagnes de sensibilisation des communautés (éducation des filles, éducation des enfants handicapés, scolarisation des enfants réfugiés)	IDA 50 000 USD
Composante 3	
i) Conception et mise en œuvre d'un mécanisme de rattrapage pour les élèves de l'enseignement de base	IDA 150 000 USD et GPE 390 000 USD.
i) Soutien à l'apprentissage	IDA 710 000 USD
ii) Renforcement de la supervision locale des enseignants et des élèves stagiaires	IDA 320 000 USD
iii) Évaluation de l'apprentissage	GPE 890 000 USD

ANNEXE 5 : STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ GENRE

1. Conformément au Pacte de partenariat et à la réforme prioritaire, la stratégie en matière d'égalité genre repose sur une approche systémique qui accorde une attention particulière à l'éducation des filles dès le préscolaire. Elle vise à sensibiliser à l'importance de la scolarisation pour tous les enfants les acteurs concernés, qu'il s'agisse des parents, de la communauté, des élus locaux ou des chefs religieux.

2. Les garçons et les filles sont confrontés à des obstacles à la scolarisation et à des contraintes parfois communs, mais souvent différents. Les jeunes garçons doivent souvent travailler et peuvent avoir un faible niveau d'apprentissage conduisant à l'échec scolaire. Les filles sont confrontées à de multiples défis, surtout à partir du collège, notamment l'éloignement de l'école du domicile, les contraintes socio-économiques, les tâches ménagères, la perception dans certaines communautés ou familles que l'école n'offre aucune perspective d'avenir, la violence basée sur le genre (VBG) (à l'école, autour de l'école, sur le chemin de l'école ou au sein des familles d'accueil), les normes socioculturelles, l'absence de modèles féminins et la non-adaptation des infrastructures scolaires aux besoins des jeunes filles.

3. Par conséquent, la stratégie en matière d'égalité des sexes du FA est multidimensionnelle et comprend des actions et des mesures qui impliquent :

a. L'élaboration d'une offre scolaire locale ;
b. L'amélioration de l'environnement scolaire ;
c. La création de clubs pour adolescentes axés sur l'hygiène (en particulier, la gestion de l'hygiène menstruelle) et la lutte contre la violence sexiste, ainsi que de clubs pour les garçons et les filles axés sur un comportement positif et l'atténuation de la violence au sein et autour de l'école ;
d. La distribution de kits d'hygiène ;
e. La mise en œuvre de mécanismes de remédiation qui tiennent compte des besoins des femmes et des filles ;
f. Une planification régionale et une gestion des écoles tenant compte de la dimension de genre.

4. En outre, le programme encourage les interventions intégrant la dimension de genre afin de favoriser la collaboration intersectorielle avec l'appui des responsables du ministère de la Femme et de la Famille. Le nouveau point focal pour l'égalité genre du MENFOP au sein du département de l'Éducation et ses points focaux régionaux seront soutenus dans le développement de leur fonction d'orientation, de coordination et de suivi, afin de garantir la contribution de tous les services et la diffusion à toutes les structures du système éducatif, jusqu'au niveau des écoles. Par ailleurs, la Banque suivra de près les activités liées au genre et apportera un soutien ad hoc à l'équipe de suivi du PRODA. L'équipe de la Banque veillera également à ce que les travaux analytiques et opérationnels complémentaires soutenus par d'autres partenaires au développement, notamment ceux portant sur la gestion de l'hygiène menstruelle et la VBG, contribuent à la mise en œuvre du programme.

ANNEXE 6 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du projet relève de la responsabilité du MENFOP, avec un appui ciblé et continu de la Banque mondiale et d'assistants techniques. D'autres partenaires au développement fournissent également une assistance technique à la mise en œuvre du Plan d'action de l'éducation. Au sein du MENFOP, le secrétaire général sera le responsable du projet dans sa globalité, la coordination du projet, la gestion fiduciaire et le soutien au suivi-évaluation étant assurés par la Direction générale de l'administration et l'Unité d'exécution du projet (UEP). Les directions techniques prépareront des plans de travail annuels (PTA) assortis de budgets détaillés précisant les activités spécifiques et le calendrier des travaux à entreprendre, selon un format standard approuvé lors de l'évaluation de l'entrée en vigueur du projet. L'UEP travaillera en étroite collaboration avec les directions afin de garantir la préparation en temps voulu des PTA et la mise en œuvre des activités du projet. Les PTA seront approuvés par le secrétaire général et feront l'objet d'un suivi mensuel par le ou les responsables du suivi et de l'évaluation au sein de l'UEP. L'UEP sera encore renforcée par une collaboration étroite avec les spécialistes de la Banque mondiale en matière de gestion financière, de garanties environnementales et sociales et de passation des marchés, et par la prise en compte de leurs recommandations.

ANNEXE 7 : CARTOGRAPHIE DU FINANCEMENT EXTERNE AVEC LE SOUTIEN DE PARTENAIRES DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Source de financement	Partenaire	Montant alloué (millions)	En préparation/en cours de mise en œuvre	Nom du programme	Thèmes clés y compris en ce qui concerne la réforme prioritaire	Dates de mise en œuvre
AFD	UNICEF	8 millions d'euros	En cours de mise en œuvre	Soutien à l'éducation de la jeune Fille et à son autonomisation (SEFA)	• Améliorer l'accès des filles à un enseignement primaire et secondaire de qualité • Améliorer les taux de rétention au collège et au lycée • Renforcer les compétences des filles et des personnes les plus vulnérables vivant dans les zones rurales afin d'accroître leur autonomie financière • Renforcer les compétences du personnel du MENFOP, du MJC et du MFF à l'échelon national et régional en vue de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la politique nationale sur l'éducation des filles.	2022 à 2027
Ambassade de France		250 000 euros	En cours de mise en œuvre	Soutien au Continuum Ecole d'excellence Classes préparatoires aux grandes écoles	• Créer et organiser des classes préparatoires aux grandes écoles ; • Former les enseignants ; • Développer le bien-être des élèves de ces classes préparatoires ; • Renforcer l'environnement physique d'accueil des élèves en mettant en place un environnement de travail adapté aux CPGE ; • Fonctionnement optimal des CPGE ; • Favoriser la réussite des élèves aux concours nationaux en France	2023-2024
Banque mondiale		15 millions USD	En cours de mise en œuvre	Renforcement des opportunités d'apprentissage (PRODA)	• Mettre en place les fondements d'un enseignement préscolaire de qualité • Élargir l'accès à l'enseignement primaire et secondaire et améliorer les taux de rétention • Renforcer les capacités en vue de soutenir l'apprentissage • Renforcer les capacités de gestion et des systèmes de données du MENFOP	2020-2029
GPE	Banque mondiale	12,3 millions USD				
Fondation Education Above All	Banque mondiale	3,8 millions USD				
Banque mondiale		15 millions USD	En cours de mise en œuvre	Projet de développement des compétences pour l'emploi	• Améliorer l'employabilité et les résultats en matière d'emploi des diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, en mettant l'accent sur les femmes, les personnes handicapées et les réfugiés dans les secteurs économiques prioritaires	2022-2027
UNICEF			En cours de mise	Programme	• Augmenter le nombre d'enfants et d'adolescents, en particulier ceux qui vivent	2022-2024

			en œuvre	d'éducation et de développement des adolescents	dans des zones défavorisées et/ou dans des situations d'urgence, qui suivent une éducation formelle et non formelle dans un environnement propice à l'acquisition de compétences en vue de leur intégration dans la vie sociale et économique (accès, qualité, gouvernance).	
USAID	FHI 360	13 millions USD	En cours de mise en œuvre	Renforcement de la lecture dans l'enseignement primaire	• Améliorer l'enseignement de la lecture • Renforcer l'engagement communautaire en vue de l'amélioration de la lecture • Les politiques éducatives en matière de lecture sont reformulées et renforcées	2020-2024 Projet clôturé
USAID	Mott Mc Donald	14 millions USD	En cours de mise en œuvre		• Améliorer l'accès à une éducation de la petite enfance équitable, sûre et inclusive • Améliorer la qualité des services d'éducation de la petite enfance • Améliorer l'environnement favorable au système de services de DPE de Djibouti	2023-2027 Projet arrêté
USAID	Centre de développement de l'éducation (EDC)	16 millions USD	En préparation	Projet d'activités pour l'emploi des jeunes - CYEO (Opportunités d'emploi pour les jeunes)	• Renforcer la gouvernance pour l'emploi des jeunes • Accroître la disponibilité d'emplois de qualité • Renforcer la préparation de la main-d'œuvre jeune	2023-2027 Projet arrêté
JICA		20 millions USD	En cours de mise en œuvre	Améliorer l'accès et l'équité	Accès et qualité : construction d'un complexe scolaire (école primaire, collège et école primaire) dans une zone défavorisée	2021-2023 Projet clôturé
HCR		1 million USD		Intégration des écoles de réfugiés dans le système éducatif national	• Accès universel à l'éducation pour les enfants • Formation des enseignants et du personnel administratif • Réhabilitation des établissements • Mesures d'accompagnement • Gouvernance du système de pilotage	